



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

DU JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2020, A 19H30

| | |
|-------------------------|--|
| PRESIDENCE | M. Frédéric Clément, Président |
| CONSEIL GENERAL | 43 Conseillers généraux sont présents |
| EXCUSES | MM. Beat Scheuner, Jacques Chavaz, François Eugster, Marc Buntschu et Mmes Carole Clément et Isabelle Comment Gauderon |
| ABSENT | M. Serge Ducret |
| CONSEIL COMMUNAL | 9 Conseillers communaux sont présents |

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2020
2. Comptes 2019
Message du Conseil communal et rapport de la Commission financière.
Examen des comptes de fonctionnement et des investissements. Vote final
3. Rapport de gestion 2019
4. Message relatif au nouveau règlement communal des finances
5. Message relatif au crédit d'investissement pour les études pour le réaménagement du carrefour de Belle-Croix
6. Fusion : Etat des discussions
7. Divers

M. Frédéric Clément, Président. Mmes et MM. les Conseillers généraux, chers collègues, Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mmes et M. les représentants de la presse et membres du public, j'ai l'honneur d'ouvrir la séance de ce soir en vous souhaitant à toutes et tous une cordiale bienvenue. Nous espérons retrouver notre chère « Grange » pour cette séance, c'est chose faite. Mais hélas le coronavirus n'est aucunement de l'histoire ancienne et nous devons encore vivre dans l'angoisse. C'est donc masqué que je vous retrouve avec des demi-visages. Comme je n'ai face à moi que des demi-visages, vous m'excuserez si parfois je peine à vous reconnaître. Nous voici aussi dans la dernière ligne droite de notre législature, prêts à aborder les quelques virages qui ne manqueront pas de se présenter à nous ces prochains mois, virages qui, je l'espère ne seront pas trop ardues à négocier. Aujourd'hui les choses devraient être relativement calmes.

Je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel le 16 septembre 2020, soit dans le délai légal de 15 jours et qu'elle a, ainsi, été régulièrement convoquée.

Je viens d'apprendre que M. André Magnin, beau-papa de notre Conseiller communal, Olivier Carrel, est décédé. Nous sommes avec lui en ces moments difficiles et avons une pensée pour les siens.

J'ai encore une autre mauvaise nouvelle, le 9 septembre, M. François Eugster, notre collègue, a été victime d'un accident de la route et a été gravement touché dans sa santé. Nous formulons, aujourd'hui, tous nos vœux pour qu'il se remette au mieux et avons une pensée particulière pour son épouse et ses enfants qui sont à ses côtés pour surmonter cette difficile épreuve. François est une personne formidable, c'était aussi notre ancien Président. Il a été magistral dans son rôle et avait toujours un bon mot pour rendre nos séances moins ternes. A titre personnel, je connais François depuis mon enfance. Nous avons partagé énormément de moments importants ensemble et j'ai beaucoup d'estime pour lui. Courage François, nous sommes tous avec toi. J'espère que nous saurons te donner la force nécessaire pour affronter toutes les difficultés. Il aurait voulu assister à notre séance par le biais d'internet mais ce n'est pas encore chose possible mais je suis certain qu'il lira le compte rendu de nos débats demain dans la presse et il aura un sourire. Ce sourire auquel nous penserons tous. Une carte à son intention est déposée sur la table du fond où vous pourrez la signer à la sortie.

Pour ce soir, je dois excuser les personnes suivantes :

- MM. François Eugster, Beat Scheuner, Jacques Chavaz, Marc Buntschu ainsi que Mmes Carole Clément et Isabelle Comment Gauderon.

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents, je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger. J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents actuellement.

Nous sommes 43 Conseillers généraux présents.

Pour la bonne tenue du procès-verbal, je rappelle que cette séance est enregistrée et que même si elle est enregistrée, le secrétariat attend vos interventions par écrit, et si possible sous format informatique. Je profite de remercier le secrétariat et tout particulièrement Mme Vonlanthen pour son travail, de remercier également notre secrétaire communal, M. Roulin, pour son soutien sans faille, ainsi que tous les membres de l'administration qui oeuvrent à la bonne tenue du Conseil général. J'ai également une pensée toute particulière pour M. Manusev qui sue énormément pour donner la parole à chacun et plus particulièrement ces derniers temps avec la situation particulière que nous connaissons.

En préambule à cette séance, voici quelques communications :

Des micros ont été installés pour vos interventions sur plusieurs podiums. Lorsque vous souhaitez prendre la parole, vous vous déplacerez jusqu'au podium de votre convenance. Bien évidemment vous pouvez prendre la parole sans masque. Les micros sont déjà allumés, il n'y a donc pas besoin de les toucher.

Je vous informe qu'il n'y aura pas d'apéritif à la fin de la séance. Je remercie aussi les présidents et les membres des nombreuses commissions qui m'ont invité où j'ai pu prendre connaissance de leur travail et assister à des débats parfois animés et plein de ferveur. Ma tournée se poursuit alors attendez-vous à voir ma « bobine » encore quelques fois.

Autres communications. Un changement a eu lieu au sein du groupe PS, c'est désormais Mme Katharina Buchs qui assumera la fonction de chef de groupe jusqu'à la fin de cette législature.

Suite à la démission de M. Peiry, c'est en date du 27 août 2020 que j'ai reçu de la part du Préfet de la Sarine, M. Carl-Alex Ridoré, l'avis d'assermentation de M. Maxime Vorlet en tant que Conseiller général et l'aval qu'il peut valablement siéger au sein de notre Conseil général.

Technicien chez Realsport, l'entreprise familial, et étudiant HEG, il est né le 8 avril 1994 et est célibataire. Domicilié dans notre Commune depuis sa naissance, il est donc un enfant de Villars-sur-Glâne fortement impliqué dans la vie de notre Commune. Il est tombé dans la marmite de la politique petit puisque son père, Louis-Guy était député, sa maman, Sylvie, une ancienne Conseillère générale tout comme sa tante, Martine que vous connaissez tous.

A noter que Maxime est aussi Vice-président du Tennis Club Aiglon, sis sur notre Commune. M. Vorlet, je vous prie de vous lever pour que nous puissions vous accueillir comme il se doit.

Vous avez également reçu avec la convocation du Conseil général les prochaines dates de nos séances et comme vous le voyez, nous allons encore siéger deux ou trois fois, tout dépendra des séances du budget, avant la fin de cette législature. Soit le 9 et 12 décembre 2020 pour le budget ainsi que le 11 février 2021. Les dates qui suivent concerne la prochaine législature. Je vous prie donc de noter ces dates dans vos agendas.

Nous avons reçu le 22 juin 2020 une invitation de courtoisie des conseils généraux de Fribourg et de Marly et au vu de la situation actuelle, nous avons pris la décision avec le Bureau de repousser cette invitation à plus tard. Parce que oui, un jour ou l'autre, le COVID-19 ne sera plus qu'un triste souvenir. On l'espère !

Ceci étant dit, nous pouvons passer à notre ordre du jour. Avez-vous des remarques à formuler quant à l'ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2020

M. Frédéric Clément, Président. Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 24 juin 2020 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2020 est approuvé à l'unanimité

M. Frédéric Clément, Président. Nous passons à la suite de l'ordre du jour avec le point 2.

2. Comptes 2019

M. Frédéric Clément, Président. La discussion qui va suivre a pour objet les comptes de fonctionnement et des investissements 2019. Je vous rappelle que nous abordons cet objet dans le cadre d'une discussion générale puis dans le cadre d'une discussion de détail. Dans ces deux phases, la parole est tout d'abord au Conseil communal, puis à la Commission financière et ensuite au Conseil général. Par conséquent, je donne la parole au Conseil communal. M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Je vous remercie pour les mots au sujet du décès de mon beau-père. Ce n'est pas évident de passer de la chapelle mortuaire à la séance du Conseil général mais la vie continue et je ferais de mon mieux pour essayer d'être le plus clair possible.

Dans la présentation de cette année, j'ai voulu quelque chose d'un peu différent car j'ai constaté qu'on se focalise beaucoup sur les comptes de fonctionnement et que l'on ne s'attarde pas assez sur le bilan de la Commune. Il me paraissait intéressant de relever certains points du bilan en particulier en ce qui concerne les provisions et les réserves dans la perspective de MCH2.

Tout d'abord s'agissant du fonctionnement par rapport aux charges, nous arrivons à un bénéfice de CHF 103'384.70 pour une perte budgétisée de CHF 1'278'221.45. Ce résultat est dû à plusieurs facteurs. Tout d'abord, les charges nettes diminuent de CHF 1'793'000.- par rapport au budget 2019. Ces charges nettes sont en diminution dans tous les dicastères sauf celui des affaires sociales. Il en va de même pour les charges brutes qui sont, par rapport au budget 2019, en baisse de CHF 3'279'000.-. Le Conseil communal est toujours très attentif aux dépenses et aux charges de la Commune et nous pouvons considérer qu'elles sont maîtrisées.

Deux mots sur les intérêts de la dette qui s'élèvent à CHF 786'000.- pour une dette de CHF 80'000'000.- au 31.12.2019. Par rapport au budget 2019, les intérêts sont en baisse de CHF 149'000.-. J'attire, toutefois, votre attention que dans les dernières tendances des marchés financiers, les intérêts négatifs deviennent rares. Les caisses de pension et les banques hésitent à prêter à taux d'intérêts négatifs. On pourrait avoir pour ce poste quelques augmentations dans les prochaines années quand nous devrons négocier des taux fixes.

Par rapport aux revenus, cette année, il y a des particularités. Tout d'abord au sujet des impôts des personnes physiques. Dans les comptes 2019, le montant s'élève à CHF 22'500'000.-. C'est la première année que nous avons isolé la problématique des revenus fiscaux de l'année 2019 et les reliquats des années précédentes car lorsque nous présentons les comptes en matière d'impôts, ils sont toujours basés sur des estimations. Les chiffres 2019 qui vous sont présentés, pour les personnes physiques, sont toujours basés sur des estimations des années antérieures et des taxations fiscales qui sont rentrées mais ce n'est de loin pas la majorité des taxations fiscales 2019. Le reliquat 2017-2018 des personnes physiques se monte à CHF 1'570'000.- positif. C'est-à-dire que lorsque nous avons établi les comptes 2017-2018, nous avons été trop prudents et aujourd'hui, nous pouvons reporter le montant de CHF 1'570'000.- dans les comptes 2019 en qualité de reliquat des années 2017-2018 car les taxations fiscales de ces dernières sont définitives ce qui nous permet de dégager ce chiffre.

Même raisonnement pour la fortune des personnes physiques. Il y a le montant de CHF 2'751'000.- dans les comptes 2019 en augmentation par rapport au budget 2019 de CHF 351'000.-. Là aussi sur la base des taxations fiscales définitives 2017-2018 qui nous sont parvenues, nous pouvons reporter dans les comptes 2019 un reliquat positif de CHF 668'537.-. Ce qui est très positif concernant les personnes physiques sous réserve, toutefois, des effets COVID-19 qui ne vont pas manquer de se faire sentir de façon, nous l'espérons, moins cruelle que pour les personnes morales.

Les personnes morales, parlons-en. Les comptes 2019 sont les derniers avant la réforme fiscale des entreprises. Sur le bénéfice des personnes morales, même si nous sommes en dessous du budget 2019 de CHF 997'000.-, nous pouvons considérer que pour l'année 2019, les chiffres sont acceptables avec un montant de CHF 19'263'000.- même s'ils ne sont pas définitifs. Pour le bénéfice, le même raisonnement vaut que pour les personnes physiques mais cette fois dans le mauvais sens car les chiffres 2017-2018 ont été estimés de façon trop optimiste. D'où le reliquat négatif de CHF 6'431'798.- à reporter sur les comptes 2019. De ce fait, nous pouvons constater le caractère aléatoire de l'estimation des impôts sur le bénéfice des personnes morales qui dépend non seulement de la conjoncture générale mais également de la forme économique de chaque entreprise et de leurs provisions faites à l'interne, que nous ne pouvons pas maîtriser.

Nous avons régularisé les années 2017-2018 en inscrivant CHF 6'431'798.- de « manco » dans les comptes 2019. Si nous n'avions pas effectué cette opération, nous aurions pu afficher un confortable bénéfice.

Pour le capital, le même raisonnement a été fait. Le montant 2019 de CHF 2'900'000.- est supérieur de CHF 1'025'000.- par rapport au budget 2019. Par contre, il y a un reliquat négatif, moins important cette fois, qui est de CHF 170'689.-.

Il paraissait intéressant de splitter l'année référence 2019 et les reliquats des années précédentes. Ces calculs se faisaient dans les années antérieures avec un chiffre global où vous n'aviez pas l'information du chiffre de l'année ainsi que les reports des années précédentes. C'est un plus au niveau de la transparence et de l'information envers le Conseil général et du public.

Pour les personnes morales, c'est difficile d'être optimiste pour les comptes 2020 car il y a le régime RFFA qui va entrer en vigueur sans parler du COVID-19.

Les autres revenus se portent bien. Ceux des contributions immobilières affichent une augmentation par rapport au budget 2019 de CHF 340'000.-. C'est un signe de pérennité. Je vous rappelle que les contributions immobilières sont fixées sur la base de la valeur fiscale. Dans la Commune, il y a beaucoup de constructions par rapport à la densification et on peut s'attendre à ce que la valeur fiscale générale des immeubles augmente, ce qui est un signe de pérennité au niveau des contributions immobilières.

D'autre part, en 2019, il y a un chiffre explosif qui n'est pas estimatif, c'est celui des mutations immobilières qui relève des factures du Registre foncier, avec un montant s'élevant à CHF 2'335'664.- soit CHF 835'000.- de plus que le budget 2019 et CHF 1'383'000.- en dessus des comptes 2018. Ce chiffre est dû en partie au développement du quartier du Platy mais également à des opérations ponctuelles sur de gros immeubles et des changements de propriétaires où les droits de mutations sont importants.

Je peux déjà vous dire qu'au 30 septembre 2020, nous avons déjà encaissé pour les mutations immobilières, un montant de CHF 1'800'000.-. Pour 2020, les chiffres seront assez comparables à ceux de 2019. C'est réjouissant mais cela reste aléatoire car ces opérations restent ponctuelles et ne vont pas se reproduire éternellement.

Voilà en ce qui concerne le fonctionnement que je voulais mettre en lumière. Pour le reste, je vous renvoie aux 31 pages du message qui devraient répondre à de nombreuses questions.

J'aimerais également mettre l'accent sur le bilan, réserves et provisions et m'arrêter un instant sur la photographie de la situation financière de la Commune au 31 décembre 2019 qui se

trouve dès la page 51 et suivantes des comptes du bilan où je trouve intéressant d'expliquer certains chiffres.

C'est important d'en discuter car la Commune de Villars-sur-Glâne a décidé, même si elle aurait pu reporter d'une année, que MCH2 entrera en vigueur pour le budget 2021.

Concernant les liquidités, elles se montent à CHF 9'027'055.- au 31.12.2019 et à CHF 4'098'806.- au 31.12.2018. Dans le bilan, il y a des valeurs comptables pour certains éléments d'actifs de la Commune. Par exemple, pour les terrains et patrimoine financier, le montant est de CHF 5'420'011.- à titre d'actifs de fortune de la Commune. C'est typiquement des postes qui, lors de l'introduction de MCH2, vont devoir être réévalués, généralement, à la hausse puisque la Commune de Villars-sur-Glâne a procédé à des amortissements importants.

Ce genre d'actifs dans le budget 2021 va être estimé à la valeur vénale ce qui va dégager pour la Commune (la différence entre cette valeur comptable et la future valeur vénale que vous aurez lors du budget 2021) une fortune comptable qui pourra être utilisée pour lisser les budgets futurs et pour combler d'éventuels déficits dans le budget.

Autre exemple, le pavillon de Belle-Croix, se trouvant tout près du giratoire, a une valeur comptable de CHF 1'050'532.-. Là aussi, nous pouvons partir de l'idée que dans MCH2, il va être réévalué à la hausse et dégager des montants comptables qui pourront être utilisés pour les budgets futurs.

Pareil pour les Martinets, avec un montant de CHF 17'566'148.- de valeur comptable au bilan de la Commune. Là aussi, nous avons une marge de l'ordre de CHF 4'000'000.- que nous n'avons pas encore utilisée et qui pourra l'être dans les budgets pour combler les premiers déficits.

Pour le BSEV, la valeur vénale sera plus importante que le montant de CHF 1'111'611.- car cette valeur comptable est due aux amortissements qui ont régulièrement été faits.

Les Unités des Dailles sont à CHF 1.- au bilan, j'ose espérer que celles-ci valent un peu plus en valeur vénale. Là aussi, dans la perspective MCH2 dès 2021, ces Unités dégageront des disponibilités comptables pour la Commune.

Les deux derniers éléments que je voulais mettre en lumière sont Nuithonie/Equilibre avec CHF 1'986'000.- là aussi l'ensemble de ces bâtiments qui sont très bien entretenus valent beaucoup plus.

En ce qui concerne les routes, c'est un travail de titan que le service des finances est en train de réaliser pour estimer quelle est la valeur de celles-ci. Le montant sera certainement en dessus de CHF 682'000.- mais c'est une tâche pas facile que d'estimer la valeur des routes et nous ne sommes pas aidés par le Service des communes mais ces jours, le travail est constant par rapport à l'évaluation du patrimoine pour le budget 2021.

Voilà pour les actifs du bilan qui vont, dès 2021, pouvoir dégager pour la Commune des disponibilités comptables. Ce ne sont pas ces réévaluations qui vont amener des liquidités mais elles pourront être utilisées, nous verrons comment tout à l'heure.

Au sujet du passif, j'ai sélectionné, tout à fait arbitrairement, certains postes. Tout d'abord, la dette communale qui se monte à CHF 80'000'000.- au 31.12.2019. Elle a augmenté de CHF 5'000'000.- pour l'année 2019.

Les provisions qui ont été constituées pour l'exercice 2019 se trouvent dans le message. Pour les débiteurs douteux une provision CHF 325'000.- a été constituée car certains contribuables vont avoir plus de peine à payer leurs impôts sous l'effet COVID-19. Dès lors, il faut être prudent en constituant des provisions supplémentaires pour les débiteurs douteux.

Un montant de CHF 150'000.- a été mis en provision pour la PF17 pour une provision au passif du bilan de CHF 4'050'000.- que nous pourrons utiliser dans les futurs budgets et comptes pour lisser les résultats ou combler un déficit. La somme de CHF 707'658.- a été attribuée pour l'assainissement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg CPPEF liée aux enseignants. Le total des provisions constituées en 2019 s'élève à CHF 1'182'658.-. Le solde de provision pour les différents postes se monte à fin 2019 à CHF 6'371'381.-.

Une provision c'est un montant que la Commune doit mettre de côté lorsqu'elle a identifié un risque ou un événement prévisible. Elle est obligée de faire une provision quel que soit son résultat alors qu'une réserve est faite lorsqu'il y a un surplus de bénéfice. Une provision doit être constituée lorsqu'un risque est identifié tels que les débiteurs douteux, la PF17 ou la CPPEF. Vous avez dans les postes du bilan le montant total des provisions avec leur description au 31.12.2019.

Au passif, il y a également les réserves. Pour l'année 2019, les réserves habituelles ont été constituées telles que pour l'eau potable avec un montant de CHF 423'358.-, pour les eaux usées, un montant de CHF 1'307'234.- et pour la STEP, CHF 316'681.- pour un total de réserve en 2019 de CHF 2'047'273.-. Ces réserves seront les seules qui seront encore admises sous MCH2. Les autres réserves devront être dissoutes au 01.01.2021. Le total de ces réserves au 31.12.2019 s'élèvent à CHF 14'589'406.-.

Je rappelle que sous MCH2, il y a interdiction de constituer des réserves. Elles devront être dissoutes et partir dans la fortune de la Commune. MCH2 interdit également les préfinancements. Ces réserves appartiennent, en quelque sorte à la fortune de la Commune et sont constituées en cas de beau temps et peuvent être dissoutes librement en cas de mauvais temps ou de turbulences. C'est la différence avec les provisions qui elles, doivent être constituées lorsqu'un risque économique est identifié.

Deux mots sur la dissolution de la réserve pour l'achat de terrains qui est prévue dans les comptes 2019 à hauteur de CHF 3'158'972.-. Les buts de la dissolution de cette réserve sont multiples. Tout d'abord, si nous n'avions pas dissous cette réserve, à cause des reliquats négatifs des impôts sur les personnes morales, nous aurions eu au 31.12.2019 par une simple soustraction une fortune négative de CHF 1'200'000.-. Qui dit fortune négative dit obligation de l'amortir à raison de 10 % par an. Nous aurions donc eu les comptes 2020 et les neuf années suivantes grevés par un montant au fonctionnement de CHF 120'000.- pour amortir cette fortune négative. Ceci ne nous a pas semblé judicieux surtout que les comptes 2020 sous l'influence doublée de la RFFA et du COVID-19 vont forcément être difficiles.

Comme déjà mentionné, sous MCH2, pas de possibilité de faire des réserves, elles vont donc disparaître. Interdiction également, sous MCH2, d'amortir les investissements. Si nous faisons un investissement de CHF 3'000'000.- on ne peut pas l'amortir en prélevant par exemple une réserve. Nous devons mettre cet investissement au bilan à sa valeur au moment où il a été réalisé. Pas de possibilité de faire des préfinancements, pas de possibilité d'amortir ces investissements par le canal de réserve puisque précisément ces réserves n'existeront plus.

J'aimerais dire de façon très claire que la dissolution des réserves est une opération purement comptable destinée à combler en partie la problématique des personnes morales 2017-2018 et n'a aucune incidence sur la volonté du Conseil communal d'établir ou de mettre en œuvre ou non une politique foncière active dans les prochaines années. Nous avons anticipé de deux ans la dissolution de cette réserve qui aurait de tout façon dû être dissoute au 1^{er} janvier 2021. Ne voyez aucune renonciation du Conseil communal liée à une politique foncière active qu'il

pourrait mettre en vigueur selon ses moyens, et aucune incidence sur la problématique que nous évoquerons en décembre s'agissant de la politique de l'aide au logement.

S'agissant des perspectives, ce sont les derniers comptes avant la RFFA, les derniers comptes avant le COVID-19, les avant-derniers avant MCH2. Ce sont les derniers comptes « normaux » que nous allons examiner dans cette Assemblée. Faire des prédictions aujourd'hui pour le futur de la Commune en sachant que nous sommes dépendants des personnes morales, est difficile car celles avec qui nous sommes en contact sont dans le flou par rapport aux années futures.

Pour terminer, je voudrais signaler que MCH2 ce n'est pas seulement un nouveau plan comptable ou une dissolution des réserves mais c'est aussi l'exigence d'équilibre budgétaire.

Nous devons présenter un budget équilibré sous peine d'augmentation automatique du taux fiscal. D'où l'importance de la réévaluation du patrimoine communal qui permettra de dégager des montants dans la fortune de la Commune qui pourront être utilisés pour palier à des déficits futurs et éviter que le taux fiscal de la Commune fasse le « yoyo » chaque année.

Je vous remercie de votre attention et reste à disposition pour vos questions.

M. Frédéric Clément, Président. La parole est à la Commission financière.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. En date du 17 juin 2020, la Commission financière s'est réunie pour l'examen des comptes en présence des représentants communaux, M. Olivier Carrel, Conseiller communal responsable du dicastère des finances et Mme Karine Rusterholz, Cheffe du Service des finances, qui lui ont donné les explications complémentaires au message. La Commission financière a également reçu les représentants de la fiduciaire Revicor le 22 juin 2020.

La Commission financière relève la qualité du message, très complet, avec des explications circonstanciées pour tous les postes concernés par de grandes fluctuations.

Avant-derniers comptes avant l'introduction de MCH2, les comptes 2019 bouclent avec un bénéfice de CHF 103'384.70, ce qui peut paraître une bonne surprise alors que le budget prévoyait un déficit (CHF 1'278'221.45). Après un examen de détails, la réalité est plus contrastée.

Parmi les signaux réjouissants, la Commission financière constate avec satisfaction que les charges sont nettement inférieures au budget (4.5 millions) dénotant d'une saine gestion du ménage communal axée encore et toujours sur une retenue des dépenses courantes notamment.

La Commission félicite aussi le Service des finances et le Conseil communal pour les démarches entreprises en lien avec la TVA qui ont permis des économies substantielles.

La Commission financière se réjouit aussi que les impôts des personnes physiques rapportent des recettes meilleures que prévues grâce à un reliquat positif résultant d'une estimation très prudente, pour les années 2017 et 2018. L'augmentation continue des recettes dues aux mutations immobilières constitue aussi un élément positif. Alors que l'estimation de ce poste prévoyait déjà une hausse importante au moment de l'élaboration du budget, les recettes ont dépassé de façon conséquente les prévisions. Selon les informations reçues par la Commission financière, cela est également dû à des changements de propriétaires et non seulement lié à de nouvelles constructions.

Par contre, force est de constater que l'estimation des impôts sur les personnes morales a été trop optimiste dans les années 2017 et 2018. Certes, leur évaluation s'avère difficile puisqu'elle dépend de nombreux facteurs non maîtrisables pour notre Commune comme la situation conjoncturelle. Il résulte de cette surestimation un très important reliquat négatif de CHF 6'602'488.45 qui plombe les comptes 2019.

Il y a lieu de relever que malgré la prudence dont a fait encore preuve le Conseil communal par rapport aux recommandations du Canton, l'estimation de l'impôt de nos entreprises doit encore être plus contenue au vu des mauvaises surprises de ces dernières années.

La situation actuelle et l'expérience vécue avec les années 2017-2018 doivent inciter le Conseil communal à revoir ses estimations pour le futur. La Commission financière partage cette vision des choses qui est aussi celle du Conseil communal selon les dires de ses représentants.

La Commission financière a pris acte de la décision du Conseil communal, pour pallier à cette situation déficitaire, de dissoudre 3 réserves en lien avec l'introduction de MCH2 notamment celles relatives à l'aide au logement de CHF 119'654.75, à l'achat d'œuvre d'art de CHF 54'967.90 et à celle relative à l'achat de terrains d'un montant de CHF 3'158'972.00. Certes, sans cette opération financière, les comptes 2019 auraient bouclé par un déficit.

Toutefois, pour la Commission financière, se pose la question de la pertinence d'une telle démarche en regard du processus démocratique qui a amené le Conseil général à la constitution de ces dites réserves, en particulier celle relative aux achats de terrains constitué en 2014, suite à une rentrée financière extraordinaire.

En effet, par la dissolution de cette réserve, le Conseil communal, de l'avis de la Commission financière, prive la Commune d'un fonds destiné à la mise en œuvre d'une politique foncière active, ce qui est particulièrement dommageable dans le cadre des réflexions en cours pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique de logement. Alors que le Conseil communal et le Conseil général veulent donner une nouvelle orientation à cette politique de logement communale, active et indirecte, la Commission financière relève la nécessité pour notre Commune de disposer d'un fonds. Car les réserves seront interdites avec le nouveau plan comptable MCH2, par contre la constitution d'un fonds avec une réglementation spécifique sera toujours possible. Dès lors, la Commission financière demande au Conseil communal de bien vouloir préparer un règlement spécifique pour constituer un fonds en bonne et due forme.

La Commission financière demande au Conseil communal d'être impliqué dans ce projet.

Cela étant dit, en date du 22 juin 2020, la Commission financière a rencontré les représentants de la fiduciaire Revicor, organe de révision de la Commune. Dans son rapport de révision, l'organe de contrôle, suite à la révision qui s'est déroulée du 2 au 4 juin 2020, a confirmé que les comptes annuels sont conformes aux prescriptions légales ainsi qu'aux principes d'établissement de présentation des comptes annuels prescrits par le Conseil d'Etat. La Commission financière a formulé différents commentaires et recommandations à l'attention du Conseil communal, suite aux rapports des réviseurs et aux propositions de l'organe de révision. Il s'agit notamment :

- De l'établissement des inventaires concernant les patrimoines financier et administratif, qui seront prêts pour le premier budget MCH2 selon les renseignements obtenus de la Cheffe du Service des finances.
- De la mise en place d'un système de contrôle interne, ce dès le 1^{er} janvier 2022 selon les informations reçues du Conseil communal. L'organe de révision recommande une ressource en personnel au sein de l'Administration communale ou un mandat externe confié à une fiduciaire pour contrôler l'efficacité du système dans son application.

- De l'analyse comparative, pour ce qui est des titres et participations, prenant en considération les valeurs de fonds des entités détenues, la plus importante étant le Groupe E, ce dès l'introduction de MCH2.

Sur la base des éléments ci-dessus, la Commission financière a approuvé, à sa très grande majorité, les comptes 2019. Pour le reste, elle prendra la parole lors de l'examen de détail chapitre par chapitre.

M. Frédéric Clément, Président. La parole est au Conseil général pour la discussion générale.
M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Lors de sa séance du 24 septembre 2020, le groupe PDC s'est réjoui du léger bénéfice d'un peu plus de CHF 100'000.- malgré les amortissements pour plus de CHF 3'200'000.- et les attributions aux réserves et provisions pour plus de CHF 3'100'000.- alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 1'278'221.45.

Cependant à la lecture, en prenant la distance sociale qui s'impose actuellement, la situation n'est pas tant réjouissante surtout pour l'avenir. En effet, une partie des amortissements et des nouvelles réserves ont été constitués par des prélèvements pour plus de CHF 3'300'000.- sur les réserves financières pour l'aide au logement et pour l'achat d'œuvre d'art.

Les recettes de l'impôt sur le bénéfice plongent à moins de CHF 13'000'000.- en raison du correctif de plus de CHF 6'000'000.- pour les années 2017 et 2018, années qui avaient déjà fait l'objet d'estimations prudentes, coutumières de notre Services des finances. Ces reports n'ont que très partiellement pu être atténués par le correctif des personnes physiques, plus CHF 1'500'000.-, l'impôt sur la fortune et le capital plus CHF 1'870'000.- et un gain exceptionnel sur les mutations immobilières de CHF 830'000.- de plus par rapport au budget.

Ainsi, sans une gestion contrôlée des dépenses inférieures au budget avec par exemple des travaux d'entretien réalisés à meilleurs coûts ou reportés pour plus de CHF 250'000.- et encore des chapitres présentant une évolution positive, comme le chapitre 1 plus de CHF 330'000.- par rapport au budget, le chapitre 3 plus CHF 366'000.- par rapport au budget ou le chapitre 7 plus CHF 430'000.- par rapport au budget, les comptes auraient présenté un déficit qui doit nous inquiéter.

Le groupe PDC s'inquiétait déjà lors des comptes 2018 de la baisse des recettes fiscales des personnes morales avec le passage sous le palier des 19 millions de francs. Avec l'évolution

conjoncturelle actuelle accentuée encore depuis le début de cette année par la crise sanitaire du COVID-19, l'impact sur les finances communales se fera sentir probablement sur l'ensemble de la prochaine législature voir au-delà. En particulier, avec l'introduction de MCH2 au 1^{er} janvier 2021, la Commune devra dissoudre des réserves mais également s'adapter aux nouvelles règles en matière d'équilibre financier instaurées par la loi sur les finances communales du 22 mars 2018. Notre Commune souffre d'un déficit structurel existant déjà avant l'impact de la réforme fiscale selon le procès-verbal du Conseil général du 11 décembre 2019. Si la Commune ne trouve pas de solution à cette problématique, une hausse des impôts imposée se profilera aussi rapidement que la pandémie (début décembre on disait : c'est loin de chez nous et mi-mars nous avons tout fermé).

Le groupe PDC réinvite le Conseil communal à explorer toutes les pistes d'optimisation et de réduction des dépenses et à appliquer une prudence maximale lors des estimations des recettes fiscales pour les budgets futurs. Cela devient le refrain de la comptine des comptes. Le groupe PDC demande au Conseil communal de surveiller de près l'augmentation de la masse salariale et d'utiliser au mieux les synergies potentielles notamment dans le cadre de la création de nouveaux postes mais également de mandater rapidement un expert externe en finances publiques pour l'épauler dans les réflexions et l'évaluation de toutes les pistes possibles.

Enfin, le groupe PDC a pris acte de la diminution de CHF 1'466'212.46 de la dette nette pour s'établir à CHF 69'581'282.99 au 31.12.2019. Une dette que les Conseillères et Conseillers généraux de la prochaine législature verront doubler en cinq ans passant de CHF 5'238.- en 2019 à CHF 9'248.- selon la planification financière 2020-2024.

Le groupe PDC remercie le Service des finances et sa cheffe, Mme Rusterholz, ainsi que le Conseil communal pour l'important travail réalisé et tient encore à relever la qualité du message. Ainsi, il vous invite à approuver les comptes 2019.

M. Frédéric Clément, Président. M. Schnyder.

M. Peter Schnyder, Conseiller général. Dans sa séance de préparation, le groupe Verts-PCS a examiné les comptes 2019 de notre Commune.

L'année 2019 a été une année exceptionnelle et nous remercions les services communaux de l'avoir gérée avec beaucoup de prudence. Nous remercions également l'auteure du message pour la qualité des chiffres mais également pour les commentaires clairs et compréhensifs.

Même de rien, l'année 2019 démontre la fragilité financière de notre Commune au vu des estimations de revenus 2017-2018, revues à la baisse de 6,6 millions de francs. Les années à venir s'annoncent également imprévisibles pour atteindre un bon équilibre financier de notre Commune.

A l'incertitude normale dont nous étions victimes dans les comptes 2019 se rajoutent les quatre incertitudes suivantes pour le budget 2021 :

- Quel sera l'effet du COVID-19 sur les impôts des personnes physiques et morales ?
- Quelles seront les pertes de revenus liées à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale ?
- Quel sera leur effet sur la péréquation financière ?
- A combien se montera l'aide du Canton pour compenser les pertes liées à la révision de la fiscalité des entreprises ?

Au vu de ce qui précède, nous considérons la tâche extrêmement difficile et complexe pour nos responsables d'établir les futurs budgets financiers. Nous savons que le Conseil communal y est bien entendu sensible et nous espérons que le budget 2021, qui sera présenté lors de notre prochaine séance, répondra à ces défis futurs.

Avec ces commentaires, nous recommandons au Conseil général d'accepter les comptes tels que présentés.

M. Frédéric Clément, Président. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Réuni en séance de groupe jeudi dernier, le groupe PLR-PVL a pris connaissance des comptes 2019 ainsi que du message y relatif.

Le groupe PLR-PVL est satisfait de constater que dans la majorité des chapitres, les charges ont été, dans la globalité, inférieures aux prévisions. Nous encourageons le Conseil communal à continuer sur cette voie d'autant plus dans les circonstances actuelles où une vigilance de tous les instants est nécessaire.

Nous nous réjouissons ou pas, selon les circonstances, de prendre connaissance du budget 2021 et comptant sur le Conseil communal afin de serrer les postes qui doivent l'être avec toute la diligence que nous pouvons compter et attendre de lui.

Notre groupe s'est penché sur la question des prélèvements dans les réserves financières. Au vu de la situation actuelle et des modifications comptables MCH2 qui obligeront, de toute manière, notre Conseil communal à dissoudre ces réserves dès l'année prochaine, nous saluons la décision du Conseil communal de le faire cette année, ceci afin d'éviter de devoir amortir une dette comptable non nécessaire. Il faut préciser qu'il s'agissait uniquement de réserves comptables et non pas financières. Cet aspect est important car il n'a pas d'incidence réelle sur les liquidités de notre Commune.

Nous ne voulons pas rallonger inutilement notre séance masquée de ce soir, notre groupe s'arrêtera là et vous propose d'accepter les comptes 2019 tels que proposés ce soir.

Toujours dans une économie de temps, je vous signale d'ores et déjà que notre groupe acceptera également le message relatif au nouveau règlement communal des finances sans proposer d'amendement.

M. Frédéric Clément, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas je donne la parole à M. Carrel pour les réponses.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Je vais vous donner deux, trois précisions par rapport aux interventions qui ont été faites. Tout d'abord, s'agissant de la réserve pour l'aide au logement, elle est dissoute à hauteur de CHF 119'000.- mais elle reste constituée à hauteur de CHF 700'000.-. La dissolution a été faite à hauteur du montant payé en 2019. La réserve de l'aide au logement n'a pas été dissoute lors des comptes 2019 mais uniquement à hauteur des montants payés.

Aux remarques de M. Küttel, s'agissant des dépenses comme cela a été relevé dans cette salle, dont je vous en remercie, le Conseil communal est tous les lundis, dans sa séance, très préoccupé par les dépenses et les examine de façon très détaillée. Evidemment lorsque l'on sait le nombre de dépenses liées qu'il y a dans la Commune, plus la masse salariale qui est de 10 millions, et si on y ajoute les dépenses liées, la marge de manœuvre pour réduire les dépenses de la Commune avec les mêmes prestations est un exercice d'équilibriste très difficile. Exercice qui avait été fait dans le cadre du groupe de travail PF17.

S'agissant de la planification financière, M. Küttel a fait un calcul de la dette exponentielle qui va exploser dans quatre ans, je vous rassure que tous les investissements, prévus dans la planification financière, ne vont pas forcément tous être réalisés.

Pour rebondir sur les questions de M. Schnyder, j'ai oublié dans ma présentation de vous parler de la péréquation financière. Vous le verrez dans le budget 2021 que la péréquation financière pour la Commune va baisser de CHF 1'300'000.- soit CHF 1'300'000.- de moins à verser dans le pot commun. Villars-sur-Glâne ne sera plus la première à payer dans le pot commun, la Ville de Fribourg la rattrape.

M. Frédéric Clément, Président. Merci M. Carrel. Nous pouvons passer à la discussion de détail et à l'examen des comptes de fonctionnement, chapitre par chapitre. Je vous rappelle de spécifier le numéro de compte et son libellé afin que les choses soient claires pour tout le monde.

Chapitre 0 / Administration

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière a les remarques suivantes :

010.352 Participation à la fusion du Grand Fribourg (DL)

La Commission financière ne peut que constater que notre Commune est mise devant le fait accompli quant aux dépenses supplémentaires dues à des études financières pour la Fusion, montants qui représentent 25% supplémentaires par rapport au budget. La Commission financière ne peut que regretter que de tels engagements soient pris sans consultation préalable des communes concernées.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 1 / Ordre public

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière a la remarque suivante :

160.312 Chauffage locaux PCi

La Commission financière constate des frais de chauffage nettement supérieurs au budget. Une explication est attendue sur les raisons de ce dépassement.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Frédéric Clément, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ?
Mme Balçin.

Mme Belkiz Balçin, Conseillère communale. Il faut savoir que l'abri PCi n'a pas de compteur chauffage. C'est un compteur unique pour l'ensemble du secteur du Centre sportif que ce soit le bâtiment du Centre sportif, l'abri PCi ou le bâtiment du Dojo. Nous faisons une répartition en fonction des surfaces au plancher. Sur le total du chauffage, 20% de la consommation est attribué à l'abri PCi. Lorsque nous établissons les budgets, nous essayons d'être au plus près de la réalité et ne prévoyons aucune marge. Cela peut expliquer qu'il y ait des différences mais également l'utilisation, la température extérieure et les coûts d'énergie, trois choses sur lesquelles nous n'avons pas de marge de manœuvre. Pour avoir une idée, en 2017, le coût était de CHF 12'000.-, en 2018, CHF 9'700.- et en 2019, nous avons inscrit au budget le montant de CHF 9'000.- et le coût est de CHF 11'500.-, environ CHF 2'000.- de plus.

Pour le budget 2021, nous avons prévus d'inscrire CHF 10'000.-.

Chapitre 2 / Enseignement et formation

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière, a les remarques suivantes :

210.311.05 Renouvellement hardware et software

La Commission financière demande à connaître les motifs de la non utilisation des montants budgétisés. S'agit-il d'un report ?

290.315 Entretien des bus scolaires

La Commission financière a pris note que le Conseil communal a finalement renoncé à l'achat du bus prévu en 2018 puis en 2019 d'où les frais d'entretien plus conséquents sur les bus existants. Elle a été informée qu'une analyse est

en cours pour une éventuelle externalisation de cette prestation qui va déboucher prochainement sur un appel d'offres soit pour un investissement (achat du bus) ou soit pour un contrat de prestations (externalisation).

M. Michael Zaugg, Conseiller général. Poste 2901.435 Rétribution énergie photovoltaïque.

Lors de sa séance du 4 février 2016, le Conseil général a traité le message relatif à la réhabilitation de l'école de Cormanon.

Dans ce message, nous étions informés que le projet incluait trois installations de panneaux solaires, deux de 83 kW et une de 15 kW. Le message expliquait que les deux installations de 83 kW devaient profiter d'une rétribution de l'injection RPC (une rétribution de 18,8 ct par kW injecté dans le réseau électrique au lieu de 9,3 ct par kWh) tandis que l'installation de 15 kW devrait profiter d'une rétribution unique PRU (une rétribution unique de CHF 14'150.- et une rétribution de « seulement » 9,3 ct par kWh injecté dans le réseau électrique). Ceci parce que, je cite, la rétribution unique n'est possible que pour des installations de moins de 30 kW.

Sur la base du message relatif à la réhabilitation de l'école de Cormanon, des comptes 2019 et du message au Conseil général relatif aux comptes 2019, il y a deux questions qui se posent :

1. Le message relatif au projet prévoyait une rétribution de type RPC pour les deux grandes installations et une rétribution de type PRU pour la petite. Le message relatif aux comptes explique que la Commune a obtenu finalement une rétribution de type PRU/GRU pour l'ensemble des trois installations.
 - Quelles étaient les raisons qui ont abouti à ce résultat ? Ou le projet s'est basé sur des hypothèses qui se sont avérées fausses ?

2. Le parti socialiste prend acte avec satisfaction que l'installation des panneaux photovoltaïques a contribué à réduire la facture d'électricité de l'école de Cormanon de deux tiers. Néanmoins et malgré le fait que la Commune a obtenu une rétribution de type PRU/GRU pour les installations, elle devrait obtenir une rétribution pour l'injection de chaque kWh dans le réseau électrique (9,3 ct). Les comptes indiquent pourtant qu'il n'y a pas eu de revenus résultants de la rétribution pour l'injection.
 - Est-ce que ceci signifie que l'ensemble de l'électricité produite par les installations de panneaux photovoltaïques est consommé par l'école de Cormanon ? Ou est-ce qu'il y a une autre raison ?

M. Frédéric Clément, Président. D'autres interventions au niveau du Conseil général ?
Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Poste 210.351.15 Subsidés pour activités bilingues.

C'est dommage de devoir constater que le montant de CHF 10'000.-, qui est déjà très bas, n'a pas été utilisé durant l'année 2019. Est-ce que ces subsidés ne sont pas connus ou est-ce que le Conseil communal n'a pas la volonté d'organiser des activités bilingues ?

M. Frédéric Clément, Président. D'autres interventions au niveau du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Je voudrais répondre au sujet du poste 210.311.05 Renouvellement hardware et software.

Pour ce poste, il y a eu une économie d'environ CHF 49'000.-. Le Service des écoles avait l'intention, dans le courant de l'année 2019, de faire un message pour le renouvellement du parc informatique en 2020 et 2021. Ce message a été accepté le 11 décembre 2019. Dans l'optique de ce message, il a été jugé opportun de ne pas procéder à des acquisitions et à des remplacements de machines durant l'année 2019. Je me permets de rappeler qu'en 2018, le Service avait fait un gros effort pour le remplacement des disques durs afin de prolonger la vie de certains modèles de machines.

Je réponds également à Mme Bernhard au sujet du poste 210.351.15 Subsidés pour activités bilingues.

Le montant inscrit au budget est à l'intention des écoles. Ce budget est prévu pour soutenir les activités bilingues comme des camps, des déplacements en Suisse allemande ou des activités bilingues que les écoles proposent. En l'occurrence, les écoles n'ont rien proposé en 2019, donc ce montant n'a pas été dépensé.

M. Frédéric Clément, Président. M. Marmier aimerait également donner une réponse.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je vais répondre à la question qui concerne la production photovoltaïque sur le toit de l'école de Cormanon. Question soulevée à juste titre par M. Zaugg.

Premièrement, nous n'avons pas obtenu la RPC sur ce projet car au moment où il a été inscrit, le fonds était épuisé et la Loi sur l'énergie a ensuite été modifiée transformant ce type de demande en rétribution unique. Raison pour laquelle, nous n'étions plus dans les délais pour obtenir le financement de type RPC qui était, effectivement, plus intéressant que la rétribution unique.

Deuxièmement, la raison pour laquelle, cette année, vous avez cette opacité en terme de consommation et rétribution du courant c'est que les factures du Groupe E ne sont pas très explicites, il faut faire un calcul très complexe pour soustraire l'un et l'autre chiffre, chose qui n'a pas été faite depuis le début de l'année par nos services et lorsque je m'en suis rendu compte à la lecture des comptes, c'était trop tard pour corriger cette version de comptes. Je vous demande d'accepter cette version où il n'y a pas la transparence exacte sur le montant consommé par l'école, le montant tiré directement de l'installation solaire, le montant acheté sur le réseau ou le montant réinjecté dans le réseau étant entendu que tous ces montants sont différents. Nous réinjectons le courant à 9,3 ct par contre celui que nous achetons est au prix du marché, soit 20 ct. Je n'ai pas de réponse plus satisfaisante.

Par contre, dès l'année prochaine, il y aura une comptabilité plus détaillée ce qui est dans l'intérêt de la Commune de connaître exactement le produit de ces investissements. Pour cette année, on s'est aperçu trop tardivement que les montants n'avaient pas été séparés dès la saisie.

M. Frédéric Clément, Président. Nous passons au chapitre 3.

Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière, a les remarques suivantes :

341.318.30 Etude développement secteur du centre sportif

La Commission financière a pris note, qu'en l'état, le Conseil communal a abandonné cette étude.

360.318 Frais de gérance

La Commission financière a été informée, que pour éviter les problèmes liés aux manquements de la régie immobilière, un ordre permanent lié aux charges annuelles a été mis en place par le Service des finances.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 4 / Santé publique

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 5 / Affaires sociales

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière, a la remarque suivante :

580.365.20 Aide au logement

La Commission financière s'étonne que seule la moitié du montant budgétisé ait été versée aux bénéficiaires de l'aide au logement. Les raisons ont été données par Mme Alizée Rey dans le cadre de l'examen du message relatif à l'aide au logement. La nécessité se fait sentir d'une nouvelle stratégie en matière de logement indirecte mais efficace et effective.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Poste 541.309 Frais de formation.

Je constate que pour ce poste il y a juste le titre. Il n'y a pas de budget ni de dépenses. Je m'inquiète de savoir s'il n'y a pas de formation continue à l'intérieur de ce dicastère. J'attends des explications.

M. Frédéric Clément, Président. D'autres interventions au niveau du Conseil général ? Tel n'est pas le cas je donne la parole au Conseil communal. M. Andina.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Des frais de formation étaient prévus au niveau de mon dicastère. Finalement, ils ont été regroupés au niveau du dicastère du social.

M. Frédéric Clément, Président. Nous passons au chapitre 6.

Chapitre 6 / Transports et communications

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 7 / Protection et aménagement de l'environnement

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière, a les remarques suivantes :

710.314.10 Entretien ordinaire des collecteurs

Aucun commentaire ne figure dans le message sur l'absence de montant prévu pour cet entretien. La Commission financière a pris note qu'il figure dans le plan quinquennal voté dans les investissements.

720 Traitement des déchets

La Commission financière a pris note avec satisfaction que le taux de couverture en matière d'élimination des déchets a atteint les 97.47%. Elle a demandé au Conseil communal que les raisons de cette augmentation soient relevées ce soir à l'intention du Conseil général.

M. Michael Zaugg, Conseiller général. Poste 720 Traitement des déchets.

Le parti socialiste a pris acte que le taux de couverture des charges liées au traitement des déchets en 2019 a atteint un niveau de presque 97% par rapport au 71% en 2018, ce qui est réjouissant pour les finances de notre Commune.

Il y a, avant tout, trois aspects qui ont éveillé notre attention :

- Les charges ont diminué de presque CHF 100'000.- entre 2018 et 2019 ce qui positif et signifie qu'il y avait moins de déchets à traiter.
- Les revenus de la taxe proportionnelle au sac ont diminué d'environ CHF 40'000.- ce qui est positif pour la nature pour autant que ce soit le résultat d'un meilleur tri des déchets.

- Les revenus de la taxe de base ont augmenté d'environ CHF 220'000.- pour passer à environ CHF 550'000.- ce qui correspond à une augmentation de plus de CHF 300'000.- soit 150% de plus, ce qui est impressionnant.

Le parti socialiste aimerait demander, si le Conseil communal peut fournir quelques détails concernant les aspects mentionnés, et s'il peut indiquer quelle est la tendance liée aux revenus et aux charges pour le traitement des déchets pour 2020 et les années à venir ?

M. Frédéric Clément, Président. D'autres interventions au niveau du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Etant donné que les questions de la Commission financière et celles de M. Zaugg sont les mêmes je vais vous donner qu'une réponse.

En préambule, comme l'a relevé M. Zaugg, nous avons enregistré en 2018 moins de revenus sur la taxe de base et en 2019, nous avons enregistré des revenus habituels tout en présentant une diminution importante des charges.

Pour 2018, je vous rappelle qu'il y a eu un rectificatif dans le cadre de la taxe de base sur les déchets car celle-ci se calculait sur la base du bordereau d'impôt de l'année précédente. Or, cette manière de faire n'est plus autorisée. Une correction unique a dû être faite en 2018, ce qui a péjoré les comptes 2018 par rapport à la taxe de base.

Si en 2018, nous avons tout de même obtenu 70% de couverture, qui correspond à ce que préconise la loi, c'est grâce à la taxe proportionnelle dite « taxe au sac » qui avait été augmentée au 1^{er} janvier 2018 et qui nous a permis d'atteindre ces 70 %.

Pour 2019, nous avons plusieurs explications. La première, Mme la Présidente de la Commission financière l'a rappelée dans le cadre de son commentaire général, à savoir, le changement de méthode TVA. Jusqu'en 2018, nous étions à un taux forfaitaire de 2,9% et depuis 2019 nous établissons les décomptes TVA au réel. Ce changement de méthode est très favorable tant pour les déchets que pour les eaux.

En 2019, les taxes d'incinération des ordures ont diminué de CHF 46'000.- tout comme celles du ramassage des déchets qui elles, ont diminué de CHF 21'000.-. Comme l'a relevé M. Zaugg, c'est encourageant. Vous pouvez également le constater dans le Rapport de gestion

2019 de notre Commune, chapitre 9.1 Gestion des déchets, il y a eu une diminution importante du tonnage ramassé. Un tri plus important a été effectué par nos citoyens. Voilà pour les réponses que je pouvais vous donner pour ce chapitre.

M. Frédéric Clément, Président. Nous passons au chapitre 8.

Chapitre 8 / Economie

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 9 / Finances et impôts

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. La Commission financière a déjà largement commenté ce chapitre dans le cadre de la discussion générale et n'a pas d'autre remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Frédéric Clément, Président. Nous passons à l'examen des comptes des investissements 2019.

Comptes des investissements 2019

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière, a la remarque suivante concernant le **Chapitre 3 / Culture, sport et loisirs**

300 Etude pour la construction d'une bibliothèque

La Commission financière a pris note que le Conseil communal a renoncé à cette étude suite au refus de l'emplacement au sein de la Coop Fribourg-Sud et que d'autres options sont en cours d'examen.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Frédéric Clément, Président. Nous passons à l'examen des comptes par nature 2019.

Comptes de fonctionnement par nature 2019

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Frédéric Clément, Président. Y a-t-il une dernière intervention au sein de cette salle ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote final.

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2019 sont priés de le manifester par main levée.

Les comptes 2019 sont acceptés à l'unanimité

M. Frédéric Clément, Président. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Rapport de gestion 2019

M. Frédéric Clément, Président. Le Rapport de gestion est un document d'une utilité sans égale qui nous fournit nombre d'informations sur les différents dicastères et services de la Commune. Comme vous avez pu vous en rendre compte à sa lecture, on ne chôme pas au sein de notre administration communale.

L'édition 2019 du Rapport de gestion est une fois de plus un florilège de tout le travail accompli et je saisis cette occasion pour en remercier les auteurs.

Il vous a été transmis à titre informatif et n'est pas soumis à un vote. Vous avez néanmoins la possibilité de vous prononcer sur le Rapport de gestion du Conseil communal et j'ouvre la discussion en donnant la parole au Conseil communal qui n'a rien à ajouter.

D'autres interventions sur ce rapport de gestion ? Si la parole n'est plus demandée nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Message relatif au nouveau règlement communal des finances

M. Frédéric Clément, Président. Les nouvelles exigences de la Loi cantonale oblige notre Commune à modifier son règlement en la matière dès le 1^{er} janvier 2021. Un règlement d'exécution complètera ledit règlement ce, par la main du Conseil communal. La parole est à la Commission financière.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 14 septembre 2020, la Commission financière a reçu M. Olivier Carrel, Conseiller communal en charge du Dicastère des finances et Mme Karine Rusterholz, Cheffe du Service des finances, qui lui ont fourni les explications complémentaires.

Ce nouveau règlement communal répond aux exigences de la loi cantonale sur les finances communales et son ordonnance qui vont entrer en vigueur le 1^{er} janvier prochain avec l'introduction de MCH2. La Commission financière a pris note de la décision du Conseil communal d'établir déjà le prochain budget sous l'égide MCH2, d'où la nécessité de disposer pour cette date d'une réglementation communale.

A l'unanimité, la Commission financière propose au Conseil général d'adopter sur le principe ce règlement. Il y a lieu de relever que la grande majorité des articles sont imposés par le cadre légal cantonal. Certains, par contre, laissent une marge de manœuvre à l'autorité communale. La Commission financière donnera son préavis sur ces derniers lors de l'examen article par article. La Commission financière relève que les choix politiques financiers proposés par le Conseil communal sont judicieux quant aux montants choisis. Ils permettent à la Commune de travailler à bon escient tout en limitant la compétence du Conseil communal en vue du respect des droits démocratiques. Cela a pour conséquence que, aussi bien la Commission financière que le Conseil général, seront mis à contribution de façon plus importante.

M. Frédéric Clément, Président. La parole est au Conseil communal, M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Je reste à disposition pour les questions.

M. Frédéric Clément, Président. Je donne la parole au Conseil général pour la discussion générale. M. Küttel va s'exprimer au nom de la minorité de la Commission financière.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général et membre de la Commission financière. Lors de sa séance du 14 septembre 2020, une minorité de la Commission financière s'est exprimée pour une modification de l'article 11 « Nouvelle dépense – référendum facultatif » du Règlement communal des finances en proposant de réduire le montant limite permettant le référendum facultatif sur une nouvelle dépense de CHF 300'000.- à CHF 150'000.- dans l'intérêt de préserver un contrôle démocratique du citoyen.

En effet, la minorité estime que la procédure du référendum facultatif contient déjà suffisamment d'éléments limitatifs – récolte de signatures, campagne de votations – et qu'il n'est ainsi pas nécessaire de fixer une limite autant élevée que trois fois la compétence du Conseil communal pour une dépense nouvelle selon les articles 6 et 7 du présent règlement.

Après nouvelle concertation, la minorité vous proposera, cependant, par un amendement à l'examen article par article, de fixer le montant minimal permettant le référendum sur une dépense nouvelle à CHF 200'000.-, soit 0,25% d'un budget de 80 millions de francs, ce qui correspond au ratio pratiqué à l'échelon cantonal.

La minorité n'a pas de commentaire à formuler sur les autres articles du règlement.

Ainsi, la minorité de la Commission financière vous invite à refuser l'article 11 du Règlement communal des finances tel que proposé par le Conseil communal et à accepter l'amendement qui sera proposé à la lecture article par article.

M. Frédéric Clément, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général.
M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Dans sa séance de préparation du 23 septembre 2020, le groupe socialiste a lu et analysé avec attention le nouveau règlement communal des finances, conséquence directe de l'introduction de MCH2.

Notre groupe tient à remercier vivement le Conseil communal, Mme Karine Rusterholz, Cheffe du service des finances et toute son équipe pour le travail accompli. Un travail gigantesque que de mettre en place ce nouveau système.

Après lecture et analyse, nous soutiendrons le règlement tel que proposé par le Conseil communal et ne proposerons aucun amendement, estimant que les montants proposés sont adéquats, à la fois pour garantir un contrôle démocratique et pour une efficacité d'action du Conseil communal.

Dès lors, nous vous proposons d'accepter le règlement tel que proposé.

M. Frédéric Clément, Président. M. Portmann.

M. Pierre Portmann, Conseiller général. Dans sa séance du 22 septembre 2020, le groupe PDC a examiné avec intérêt le nouveau règlement communal des finances, dernière ligne droite du long projet MCH2, qui permettra désormais de définir certaines données telles que les compétences financières de l'Exécutif ou la limite d'activation, ce qui renforce certainement l'autonomie communale et doit être salué.

Notre groupe est prêt à soutenir l'adoption de ce nouveau règlement, dont le contenu provient presque entièrement du modèle mis à disposition par le Service des communes, se réservant toutefois le droit de soutenir d'éventuels amendements. Il remercie l'auteure du message pour les explications détaillées. Celui-ci fera désormais partie de la boîte à outil de tout futur Conseiller général.

Notre groupe s'est posé quelques questions que nous nous permettons de soulever ici à l'attention du Conseil communal :

La notion de dépenses liées est nouvellement définie. Notre groupe souhaiterait savoir s'il faut s'attendre à de grandes différences par rapport à la notion actuelle. En particulier, nous souhaiterions savoir si les dépenses découlant d'une convention par exemple avec une autre commune tomberont également sous cette définition.

Notre groupe s'est aussi penché sur la problématique de coefficient d'impôt, inexorablement lié à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur les finances communales et partant du présent règlement.

Jusqu'ici, une hausse fiscale s'imposait lorsque le déficit dépassait le seuil maximal défini par la loi soit un excédent de charges de 5%. Ce système est abandonné et remplacé par un système introduisant une hausse obligatoire lorsque le déficit conduit à un découvert au bilan,

respectivement lorsque le budget du compte de résultats affiche un excédent de charges non couvert par le capital propre non affecté (art. 20 et 65 LFCo).

- Le Conseil communal a-t-il calculé à combien se monterait actuellement ce fameux capital propre non affecté de la Commune et donc l'éventuelle perte qui pourrait être absorbée ? Est-ce que ce serait la fortune actuelle plus ou moins les réévaluations qui ont été présentées et est-ce que le Conseil communal a une estimation ?
- Pourquoi le Conseil communal a-t-il renoncé à repousser l'entrée en vigueur du règlement au 1^{er} janvier 2022 (cf. art. 40 OFCo) afin de bénéficier d'un an de plus pour compenser les comptes d'une année 2020 qui s'annonce d'ores et déjà difficile ?

M. Frédéric Clément, Président. Mme Uehlinger.

Mme Marie-Lucie Uehlinger, Conseillère générale. Lors de sa séance de préparation du 23 septembre 2020, le groupe Verts-PCS Centre Gauche a pris connaissance du nouveau règlement communal des finances.

Notre groupe a été particulièrement attentif aux limites des montants prévus par le Conseil communal aux articles 3,6,7 et 12. Après discussion, ces montants nous semblent un bon équilibre entre le maintien d'un contrôle des dépenses par le Conseil général et une marge de manœuvre nécessaire au travail des Conseillers communaux.

S'agissant du règlement de la compétence du Conseil général, nous nous réservons la possibilité de proposer à l'avenir une adaptation de ces montants, si nous devons constater qu'ils ne permettent pas au Conseil général de participer à la réflexion concernant des achats ou des contributions décisifs.

L'article 6 avec les notions de « dépenses nouvelles » et plus particulièrement de « dépenses nouvelles périodiques » nous semble amener des précisions budgétaires utiles à l'appréciation du Conseil général et à une vision des dépenses qui s'inscrit dans la durée.

Notre groupe soutient à l'unanimité l'approbation de ce nouveau règlement.

M. Frédéric Clément, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. S'agissant des questions de M. Portmann au sujet de la notion des dépenses liées, elle n'a pas changé. C'est une dépense pour laquelle le Conseil communal n'a pas de prise, il est obligé de l'accepter que ce soit par la loi ou par des conventions intercommunales. La notion de dépenses liées n'a pas changé c'est lorsqu'elle est nouvelle et liée que le Conseil communal devra s'adresser à la Commission financière pour être sûr qu'elle est liée car si elle ne l'est pas, elle est nouvelle. Ce sera un « gymkhana » intéressant entre le Conseil communal, la Commission financière et le Conseil général et on s'en réjouit dans l'esprit démocratique qui nous anime.

S'agissant du capital propre de la Commune, le travail est en cours afin de déterminer pour chaque actif de la Commune quelle sera sa valeur MCH2 et c'est de là que naîtra une fortune comptable qui permettra d'éviter, on l'espère, le yoyo du taux d'impôts. Comme vous l'avez relevé, l'équilibre budgétaire est imposé par MCH2.

Pourquoi le Conseil communal n'a pas repoussé l'introduction de MCH2, je répondrais que ce qui est fait n'est plus à faire. Le Conseil communal a estimé que repousser MCH2 n'était pas forcément judicieux, il préfère avancer et régler les problèmes sans attendre car les suivants arrivent déjà.

S'agissant du règlement que vous allez voter ce soir, il n'est pas immuable. Si un jour vous voulez le modifier, le Conseil communal examinera la modification et c'est vous qui trancherez étant donné que c'est de votre compétence.

Au sujet du seuil du référendum facultatif, M. Küttel a rappelé qu'au niveau cantonal il est de 0,25% des dépenses. Le Conseil communal a préféré opter pour un chiffre avec une petite marge car si le budget de la Commune devait croître, on dépasserait très vite les CHF 200'000.- qui constitue aujourd'hui le 0,25% du budget. Le Conseil communal n'a pas jugé judicieux de revenir, sans arrêt, vers vous pour vous demander d'augmenter cette limite parce que le budget général de la Commune a augmenté. C'est pour cela qu'il vous est proposé une marge de CHF 200'000.- à CHF 300'000.-. Je ne pense pas que c'est fouler aux pieds les droits démocratiques dans la mesure où vous êtes déjà les représentants du peuple de Villars-sur-Glâne et que vous prenez des décisions tout à fait bien pensées.

M. Frédéric Clément, Président. La parole n'étant plus demandée, nous allons passer à la discussion chapitre par chapitre.

Article 1 But

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Article 2 Impôts

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. La teneur de cet article est imposée par le cadre légal cantonal.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Article 3 Limite d'activation des investissements

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. La proposition du Conseil communal proposant une limite d'activation des investissements à partir de CHF 60'000.- est conforme d'un point de vue financier. La Commission financière propose au Conseil général de valider ce montant.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Article 4 Imputations internes

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Cet article laisse une marge de manœuvre à l'autorité communale pour ce qui est du montant. Ce montant proposé de CHF 100'000.- est, selon la Commission financière, conforme d'un point de vue financier. Elle propose au Conseil général de valider ce montant.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Article 5 Comptes de régularisation

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Article 6 Compétences financières du Conseil communal

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. La Commission financière estime que le montant proposé de CHF 100'000.- maximum par dépense relevant de la compétence financière du Conseil communal est conforme du point de vue financier. Il faut en effet éviter que le Conseil communal doive solliciter le Conseil général, par le biais d'un message et ce malgré une couverture budgétaire, pour des dépenses jugées peu élevées. La durée de 10 ans fixée à l'alinéa 2 paraît relativement longue, toutefois, elle est imposée par le cadre légal cantonal.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Article 7 Dépenses liées

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Cet article est imposé par le cadre légal cantonal. Il en résulte une tâche nouvelle pour la Commission financière.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Article 8 Crédit additionnel

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. La Commission financière adhère à la proposition du Conseil communal estimant le montant conforme du point de vue financier.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Article 9 Crédit supplémentaire

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. La Commission financière partage l'avis judicieux du Conseil communal de fixer un montant maximum de CHF 60'000.- jugé conforme du point de vue financier. La Commission financière propose au Conseil général de valider ce montant.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Article 10 Crédit d'engagement

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Pas de commentaire particulier. La teneur de cet article étant imposée dans le cadre légal cantonal.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Article 11 Nouvelle dépense-Référendum facultatif

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Dans sa majorité, la Commission financière soutient la proposition du Conseil communal portant sur le montant de CHF 300'000.-, estimant que les droits démocratiques sont respectés tout en ménageant les finances communales sollicités en cas de votation au vu des coûts non négligeables engendrés pour la Commune. Elle propose au Conseil général de valider le montant proposé par le Conseil communal.

M. Frédéric Clément, Président. Pour l'article 11, il y a un amendement de la minorité de la Commission financière qui va être affiché à l'écran.

Art. 11 Nouvelle dépense – référendum facultatif

Le référendum peut être demandé contre une dépense nouvelle votée par le Conseil général supérieure à ~~CHF 300'000.-~~ CHF 200'000.-.

M. Frédéric Clément, Président. Nous allons tout d'abord voter sur la proposition du Conseil communal.

Celle et ceux qui acceptent l'article 11 tel que proposé par le Conseil communal sont priés de le manifester par main levée.

L'article 11 Nouvelle dépense- référendum facultatif proposé par le Conseil communal est accepté par 39 oui, 3 non et 1 abstention

M. Frédéric Clément, Président. Nous passons à l'article 12.

Article 12 Autres compétences décisionnelles du Conseil communal

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Cette compétence financière du Conseil communal s'inscrit dans le même contexte et porte sur le même montant que celle octroyée depuis plusieurs législatures. Par contre, des limites précises sont imposées par la nouvelle loi. Les explications données ont convaincu la Commission financière qui propose au Conseil général de valider le montant de cette compétence à CHF 300'000.- dans le cadre des limites proposées.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Article 13 Contrôle des engagements

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Cet article est imposé par le cadre légal cantonal.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Article 14 Règlement d'exécution communal des finances

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Cet article est imposé par le cadre légal cantonal.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Article 15 Remise de la comptabilité en cas de changement de l'administrateur des finances

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Cet article est imposé par le cadre légal cantonal.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Article 16 Entrée en vigueur

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Frédéric Clément, Président. Nous pouvons passer au vote final.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au nouveau règlement communal des finances sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité

M. Frédéric Clément, Président. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Message relatif au crédit d'investissement pour les études pour le réaménagement du carrefour de Belle-croix

M. Frédéric Clément, Président. Voilà bien des années que nous entendons maintes rumeurs concernant le carrefour le plus effrayant de tout le Canton pour les nouveaux conducteurs ainsi que les automobilistes qui viennent d'ailleurs. Son réaménagement est ainsi à l'ordre du jour et nous nous en réjouissons. Je donne la parole à la Commission financière.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 14 septembre dernier, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Bruno Marmier, Conseiller communal en charge du dossier.

La Commission financière est consciente de l'enjeu pour la Commune du réaménagement du carrefour de Belle-Croix et des améliorations qui seront apportées à son secteur routier très chargé en trafic.

C'est un premier volet ayant trait à l'aspect routier qui lui est soumis par le biais de ce message. La demande de crédit d'investissement concerne des études et non des travaux pour un coût conséquent puisqu'il s'agit d'un montant de CHF 300'000.- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

A la lecture du message, la Commission financière constate cependant qu'il présente des lacunes en particulier au niveau de l'historique de ce projet de réaménagement routier et de l'intégration de cette demande de crédit dans l'ensemble des projets routier et urbanistique. Il manque aussi la description de l'organisation de projet qui permettrait de comprendre comment est prévue la collaboration de la Commune avec le Service des ponts et chaussées.

En outre, des précisions quant au calcul des coûts et au calendrier de réalisation sont également nécessaires pour que la Commission financière et le Conseil général puissent se prononcer en toute connaissance de cause sur cette demande de crédit de CHF 300'000.-, ce d'autant plus que les arguments avancés par le représentant du Conseil communal pour justifier d'une réserve supplémentaire de CHF 50'000.- n'ont pas convaincu les membres de la Commission financière.

En effet, la Commission financière estime qu'il n'est pas nécessaire de laisser au Conseil communal dans ce dossier une marge de manœuvre pour qu'il puisse mandater seul des études complémentaires, dans la mesure où il s'agit en l'état d'un projet purement routier dont

le lead des travaux est, à notre connaissance, du ressort du Canton. Si des études complémentaires s'avéraient nécessaires pour finaliser ce projet routier, elles devraient alors être intégrées pleinement dans les coûts totaux des études du projet et être soumises à la répartition financière convenue.

Pour toutes ces raisons, la Commission financière propose, à l'unanimité, au Conseil général le renvoi de ce message, afin qu'il soit complété et précisé.

M. Frédéric Clément, Président. Je donne la parole au Conseil communal. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Le Conseil communal a l'honneur ce soir de vous présenter ce message d'investissement destiné à financer les études pour le projet de transformation du carrefour de Belle-Croix et sa réorganisation afin de faciliter l'organisation du trafic motorisé dans ce secteur, d'améliorer les traversées piétonnes et de favoriser l'usage du vélo. Cette réorganisation permettra à plus long terme de mettre en valeur les terrains adjacents.

Je vais m'efforcer de répondre aux questions soulevées par la Commission financière en commençant par un rappel historique et chronologique de ce projet.

La modification du carrefour de Belle-Croix découle en premier lieu des réflexions d'aménagement du territoire menées dans la Commune dès la fin des années 90 et au début des années 2000 par les autorités communales, qui avaient abouti à un concept de transformation du double giratoire en place urbaine, avec des variantes plus ou moins longues. Cette nouvelle géométrie devait permettre d'une part de mieux gérer les flux de véhicules déjà importants à l'époque, mais aussi d'urbaniser des terrains impossibles à valoriser autrement tant l'emprise au sol des deux ronds-points est importante. Cette place urbaine prévoyait un espace central de taille conséquente qui a disparu du projet actuel. La question de faire passer la circulation en souterrain s'était également posée, mais cette variante n'a pas été retenue pour des raisons de coûts.

En 2014, dans sa révision générale du Plan d'aménagement local, la Commune a placé l'ensemble du secteur en zone de développement urbain et a prévu l'élaboration d'un Plan d'aménagement de détails.

Parallèlement, la Commune a entamé des démarches auprès du Canton pour la réalisation d'une route d'accès au secteur de Bertigny-Ouest et une réorganisation de la jonction

autoroutière de Fribourg-Sud. Elle a été soutenue par les communes de Givisiez et de Fribourg, ce qui a abouti en 2012 à la création d'un Comité de pilotage sous la conduite du Conseiller d'État responsable de la DAEC, à l'époque M. Maurice Ropraz. Rapidement, les discussions avec l'OFROU ont mis en évidence la nécessité première de modifier le double giratoire en raison des reflux qu'il génère sur l'autoroute. Il s'agit d'une condition sine qua non pour la Confédération. Elle a donc exigé que le carrefour de Belle-Croix soit transformé avant d'entreprendre elle-même des travaux. L'OFROU a validé le principe du nouveau carrefour et a prévu de réaliser les travaux sur la jonction en 2024. Il est important à ce titre de ne pas prendre de retard avec la réalisation de notre projet et de ne pas mettre en péril le calendrier de la Confédération.

Il faut savoir que de nombreuses villes et agglomérations sont en attente pour obtenir des restructurations de sorties d'autoroutes. En résumé, la liaison vers Bertigny-Ouest est nécessaire pour développer notre zone d'activités et garantir un accès à l'HFR d'aujourd'hui et de demain, la réorganisation de la jonction autoroutière est nécessaire pour créer cette liaison et en bout de chaîne, la transformation du carrefour est indispensable pour la nouvelle jonction. Le projet prioritaire est donc bel et bien la réorganisation de ce carrefour et tant le Canton que la Commune sont sur la même longueur d'onde sur ce point.

L'autre volet de ce secteur concerne son urbanisation. Il convient de préciser d'emblée que le projet routier et le projet d'urbanisation peuvent être dissociés dans le temps. Le Conseil communal a souhaité conserver une certaine résilience dans l'articulation de ces projets, car il est apparu très tôt qu'ils obéissaient à des procédures et à des logiques différentes, avec des calendriers pouvant fortement varier. Le projet routier répond à des impératifs de capacité et de réorganisation du réseau allant bien au-delà du secteur de Belle-Croix, il nous lie à des acteurs comme le Canton et la Confédération, comme nous venons de le voir. Le projet d'urbanisation dépend lui de la procédure d'approbation du Plan d'aménagement local, procédure actuellement bloquée par un arrêt du Tribunal cantonal et par un recours pendant au Tribunal fédéral. Le projet d'urbanisation fait également intervenir plusieurs propriétaires fonciers différents, la Commune, le Canton, ainsi que des acteurs privés. A ce stade, et dans l'attente de l'approbation du PAL, le Conseil communal n'a pas poursuivi les travaux préparatoires à l'élaboration d'un Plan d'aménagement de détails. Comme vous pouvez le voir dans les comptes puisque les montants prévus n'ont pas été engagés. La raison de ne pas avoir engagé ces montants c'est que nous ne connaissons pas encore les détails des mises en zone dans le secteur. Sans cette information, il n'est pas possible d'esquisser des scénarios de répartition des droits à bâtir entre les différents partenaires et dès lors impossible de

discuter concrètement sur un projet d'urbanisation. Nous espérons pouvoir reprendre ces réflexions en 2021 une fois notre PAL approuvé.

Aujourd'hui, la priorité pour la Commune est d'aller de l'avant avec l'aspect routier, projet dont elle est à l'origine, qui figure dans son plan d'aménagement et dont elle a demandé la réalisation de manière soutenue. La dépense de base initiale jusqu'à la mise à l'enquête publique et la réalisation des appels d'offres est estimée par le Service des ponts et chaussée (SPC) à CHF 900'000.- pour un devis des travaux estimé à 9 millions.

La Commune a rencontré à plusieurs reprises le SPC pour déterminer la clé de répartition. Une proposition initiale de 33% a ainsi fait l'objet de discussion et après examen approfondi des bases légales pertinentes, a été ramenée à 27% pour la part communale, ce qui correspond très précisément à CHF 243'000.-.

Dans son message, le Conseil communal sollicite un montant de CHF 300'000.- pour couvrir les frais initiaux, ainsi que d'éventuels besoins complémentaires. Le Conseil communal comprend la position de la Commission financière qui trouve cette réserve très large, et ce d'autant plus qu'il n'avait pas tenu compte, dans ses réflexions, que le règlement sur les finances communales qui vient d'être voté octroi d'office une marge de 10% supplémentaire, ce qui revient à dire que le présent message autoriserait, théoriquement, le Conseil communal à engager jusqu'à CHF 330'000.-. Solliciter une telle marge de manœuvre n'était pas dans l'intention de notre Exécutif.

Il convient toutefois de préciser que le Conseil communal considère le montant initial de CHF 900'000.- estimé par le Canton est sans doute un peu court et qu'il conviendra de voter une deuxième tranche ultérieurement. Il est probable que vu la complexité du secteur, que les premières études mettent en évidence des coûts supplémentaires, entre autres pour le déplacement de conduites. Le Canton a effectué un calcul sur la base des surfaces concernées, tout en sachant qu'il y aurait probablement un nouveau calcul une fois le projet de détails en court d'élaboration.

Pour cette raison, le Conseil communal souhaitait disposer d'un crédit plus large afin de pouvoir présenter cette deuxième demande de crédit le plus tard possible dans l'avancée des travaux, en disposant d'un maximum d'informations et de précisions. Il faut également relever que notre plan financier prévoit pour ce secteur un montant de CHF 1'000'000.- de frais d'études entre le projet routier et le projet urbanistique, avec CHF 500'000.- pour chaque domaine. On voit bien ici que notre planification prévoyait des frais nettement supérieurs aux

CHF 250'000.- qui nous sont demandés aujourd'hui par le Canton et que le crédit du présent message correspond à celle-ci.

Quant à l'organisation du projet, il est piloté par le Service des ponts et chaussées, conjointement avec la Commune. Il n'y a pas de structure *ad hoc* mise en place pour la gestion de ce projet ni de règlement de fonctionnement. Nous avons ensemble convenu de recourir à un bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO) pour effectuer l'appel d'offres qui sélectionnera le groupement de mandataires adjudicataire comme mentionné dans le message. Les offres des groupements soumissionnaires seront analysées sur plusieurs critères : le prix, l'expérience des collaborateurs assignés au projet, le nombre d'heures estimé, la compréhension du projet, l'organisation des travaux, ce qui garantit de disposer des compétences requises pour mener à bien ce projet.

Au sujet du calendrier, il figure en page 3, dernier paragraphe, du message que je vais vous relire succinctement, à savoir :

« phase d'études préliminaires (comprenant le choix du BAMO, l'élaboration et la publication des appels d'offres, l'analyse et l'adjudication) d'ici la fin 2020, phase d'avant-projet (analyse des contraintes, étude de variantes, élaboration de l'avant-projet et examen préalable) en 2021, projet d'ouvrage durant le premier semestre 2022 et mise à l'enquête publique en automne 2022 pour une approbation des plans au printemps 2023. Les mises en soumission se feraient dans la seconde moitié de l'année 2023 et les travaux débuteraient en 2024. »

Avec ces précisions, le Conseil communal espère avoir répondu aux interrogations soulevées par la Commission financière. Il estime qu'un renvoi serait contre-productif, car un nouveau message n'amènera pas d'informations sensiblement différentes que celles que je viens de vous donner. De plus, cela donnerait un mauvais signal à nos différents partenaires. Je me tiens à disposition des groupes pour répondre à des questions complémentaires.

M. Frédéric Clément, Président. Je donne la parole au Conseil général. Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Le district de la Sarine génère près d'un franc sur deux de valeur ajoutée (47% du PIB cantonal). Il est le cœur économique du Canton. La zone Moncor-Bertigny est un site stratégique d'agglomération et cantonal. Cette zone est raccordée en périphérie par le double carrefour de Belle-Croix, au débouché de la sortie Fribourg-Sud sur les routes de Moncor, Cormanon et Villars. Cela a été évoqué par Monsieur

le Président, ce carrefour recueille la charge de trafic quotidienne la plus élevée sur nos routes cantonales, avec près de 29'500 véhicules par jour.

Le double rond-point de Belle-Croix ne permet pas de gérer le trafic entrant dans l'Agglomération. Il ne permet pas de prioriser les transports publics. La sécurité des cycles et des piétons est par ailleurs insuffisante. L'aménagement d'un contrôle d'accès au carrefour de Belle-Croix est l'une des mesures du PA3, avec une priorité A. Le besoin de réaménager ce carrefour est clairement identifié à court terme.

Le réaménagement du carrefour de Belle-Croix est en corrélation avec trois autres mesures du PA3, à savoir le réaménagement de la bretelle autoroutière de Fribourg-Sud, la création d'un P+R à la jonction autoroutière de Fribourg-Sud et la requalification de la route de Villars / Carrefour Belle-Croix direction Hôpital cantonal. L'emprise territoriale de ces quatre mesures du PA3 se trouve essentiellement sur notre Commune.

Le projet de réaménagement du carrefour de Belle-Croix participe pleinement à la planification en lien avec le site de l'HFR et de Bertigny.

Certes, il y a quelques réticences sur le projet qui nous est soumis ce soir lié au devenir de l'Agglo et sa mutation en association de communes, ainsi qu'à sa participation financière.

Certes, il manque certains éléments d'information dans le message qui nous a été transmis, par exemple le rôle de la Commune dans le projet et l'organisation du projet, la répartition prévisionnelle des coûts des travaux. Certes, le message contient une contradiction : d'après le calendrier prévisionnel de réaménagement, les travaux débuteraient en 2024 (message, p. 3), alors que le planning élaboré par le SPC prévoit un achèvement des travaux à la fin 2024 (message, p. 4). Nous avons obtenu des informations conséquentes de la part de M. Marmier ce soir et nous l'en remercions.

Certes, à l'approche d'un rond-point, respectivement d'un double-point, tout conducteur de véhicule doit avancer prudemment et ralentir. S'agissant du double carrefour de Belle-Croix, je vous demande toutefois avec le groupe PDC de mettre plein les gaz et d'accepter purement et simplement ce message.

M. Frédéric Clément, Président. M. Etter.

M. Adrien Etter, Conseiller général. Dans sa séance de préparation du 23 septembre 2020, le groupe Verts-PCS a étudié le message relatif au crédit d'investissement concernant le réaménagement du carrefour de Belle-Croix.

Ce carrefour est un des nœuds routiers les plus chargés du Canton et demande un assainissement. Deux routes cantonales (route de Moncor et route de Cormanon) ainsi que la semi-autoroute et une route communale (route de Villars) font partie de ce nœud.

Deux perspectives concernent l'optimisation de ce carrefour se précisent :

- La perspective cantonale avec l'amélioration de la fluidité du trafic dans ce point noir du réseau routier cantonal.
- La perspective communale se divise en deux points : la géométrie du carrefour et son exploitation ainsi que l'intégration de cet assainissement dans un développement urbain.

Le groupe Verts-PCS s'interroge sur le plan du projet SPC comme présenté dans le message. Il nous donne l'impression de vouloir résoudre un problème actuel, dont la cause est le méga trafic individuel motorisé.

Comment imaginons-nous la mobilité du futur ? Imaginons-nous une mobilité basée sur les transports publics, qui permettra aux bus de circuler avec une vitesse commerciale digne de ce nom et aussi aux heures de pointe. Imaginons-nous que ce carrefour deviendrait un nœud de première importance pour les vélos de notre Commune et de l'Agglomération. En disant cela, je pense à Copenhague, à Hambourg ou à Stockholm.

Comment imaginons-nous cette zone urbaine à développer ? Imaginons-nous que les piétons puissent circuler d'une manière agréable dans cette zone urbaine. Imaginons-nous que cet espace public attractif soit un facteur déterminant dans la conception de ce carrefour.

Les enjeux de l'intégration de ce projet dans le développement de l'urbanisation de Villars-sur-Glâne sont de taille. Le groupe Verts-PCS propose que la Commission d'aménagement devienne un partenaire de réflexion.

Le groupe Verts-PCS souhaite l'intégration de ces questions lors de l'élaboration du projet définitif. Dans ce contexte, il accepte la demande de crédit de CHF 300'000.- et vous invite à en faire de même.

M. Frédéric Clément, Président. Mme Buchs.

Mme Katharina Buchs, Conseillère générale. Lors de sa séance de préparation, le groupe socialiste a été divisé face au message relatif à l'aménagement du carrefour de Belle-Croix.

Si d'un côté, nous sommes tous unanimes à adhérer au projet et à souligner l'importance primordiale de moderniser ce carrefour, de l'autre côté, le message semble bancal et inquiète.

On attend de notre Commune premièrement, un réel partenariat avec le Canton et deuxièmement, une gestion professionnelle qui indique entre autres le type de gouvernance pour amener à bien, un tel projet et, troisièmement, que la demande de réserves ne soit pas disproportionnée car la réserve demandée est de CHF 50'000.- qui correspond à 25% de l'enveloppe. Nous remercions M. Marmier pour les compléments d'informations.

M. Frédéric Clément, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je redonne la parole au Conseil communal. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. En ce qui concerne la mobilité douce, elle est complètement intégrée au projet du nouveau carrefour. Il y a des traversées piétonnes, des voies cyclables, des itinéraires cyclables notamment celui qui passe sur la passerelle de Villars-Vert que nous avons inaugurée. Si vous venez depuis la Ville de Fribourg, l'idée est aussi de mettre en place une signalisation pour renvoyer les vélos qui le souhaitent vers la passerelle de manière à éviter un conflit avec le secteur routier. Toutes les routes auront des pistes cyclables où les voies de bus pourront être utilisées par les vélos si les cyclistes souhaitent impérativement traverser le carrefour à vélo dans le sens est-ouest mais également dans l'autre sens. Tous ces éléments ont été intégrés de manière à ce que les traversées soient plus nombreuses et plus faciles qu'aujourd'hui. Ces préoccupations sont aussi les nôtres et ont conduit à la réalisation de ce projet par le Canton. Je crois qu'il n'y pas de crainte à avoir.

Concernant la remarque de M. Etter, qu'il y ait moins de véhicules routiers dans la mobilité de demain, il faut savoir que ce carrefour permettra de mieux gérer les flux routiers pour éviter les encombrements sur l'autoroute mais à lui seul, il ne constituera pas une solution pour réduire le trafic motorisé sauf qu'il favorisera la mobilité douce. Il permettra également avec un système de feux de prioriser les bus afin d'améliorer la vitesse commerciale. Toutefois, ce n'est pas ce carrefour qui va réduire le nombre de véhicules individuels.

Concernant la gouvernance, remarque de Mme Buchs, s'il y a une commune qui n'hésite pas à le faire remarquer lorsqu'il y a des soucis de gouvernance, c'est bien celle de Villars-sur-Glâne et sur ce projet il n'y en a pas. Les réflexions ont été faites avec le SPC pour ce projet. Les mandataires travaillent ensemble étant entendu que le Canton paie une part plus grande selon la répartition qui est évaluée pour les études. La répartition finale des travaux quant à elle se fera en fonction de ce qui est effectivement construit. La Commune paiera les trottoirs et les travaux de la branche qui lui reviennent selon la répartition légale. Le Canton paiera également sa part. Chaque élément construit sera facturé entre les différents partenaires selon les lois qui existent et précisent clairement la répartition.

Le Conseil communal n'a pas le sentiment de sauter dans l'inconnu et d'avoir une inquiétude de gouvernance par rapport à ce projet.

M. Frédéric Clément, Président. Nous pouvons donc passer au vote. M. Schneuwly souhaite prendre la parole.

M. Jean-Claude Schneuwly, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL s'est réuni le mardi 24 septembre 2020 pour examiner le message du crédit d'investissement relatif aux études de réaménagement du carrefour de Belle-Croix.

A la lecture du message, il a été constaté que celui-ci n'était pas assez détaillé et peu clair sur l'avenir de ce projet. De plus, le plan annexé est illisible et ne facilite pas la compréhension. Il aurait dû être prolongé jusqu'au giratoire de Villars-Vert afin de régler le passage pour les piétons qui pose problème. Il n'y a aucune indication, non plus, sur l'étude urbanistique relative au traitement des espaces publics attractifs.

Le groupe PLR-PVL souhaite avoir plus de précisions sur la collaboration de la Commune dans la suite des études avec le Service des ponts et chaussées et le BAMO M. Bruno Giacomini. Le montant de CHF 250'000.- de la participation financière de la Commune figurant sous le poste 620.501.96 pour 2020 doit être maintenu.

Au vu de ce qui précède, le groupe PLR-PVL se rallie à la décision de la Commission financière. Si cette dernière devrait réaliser sa demande, le groupe PLR-PVL souhaite limiter le montant à CHF 250'000.-.

M. Frédéric Clément, Président. Je redonne la parole au Conseil communal. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Juste une précision par rapport aux feux de Villars-Vert mentionné par le représentant du groupe PLR-PVL. A l'avenir, tous les feux seront synchronisés car c'est une volonté d'avoir un système globalisé au niveau de l'Agglomération afin d'optimiser les flux. A l'heure actuelle, un giratoire fonctionne très bien en période creuse par contre aux heures de pointe, lorsque les flux sont asymétriques, il y a toujours une branche qui pose des problèmes. Il est prévu de régler ce problème ultérieurement car ce n'est pas lors des études d'avant-projet que ce genre de détail est réglé.

M. Frédéric Clément, Président. D'autres interventions ? Mme Maillard.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Je souhaite une interruption de séance de cinq minutes afin que la Commission financière puisse se réunir dans la mesure où M. Marmier a donné un certain nombre d'explications complémentaires par rapport au message afin de discuter sur le maintien ou non de la demande de renvoi.

La séance est interrompue de 21h47 à 22h00.

M. Frédéric Clément, Président. Je donne la parole à Mme Maillard, Présidente de la Commission financière.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. La Commission financière a brièvement délibéré et dans sa majorité, elle renonce à demander le renvoi de ce message. Par contre, à l'unanimité de ses membres, elle soutient l'amendement proposé par le groupe PLR-PVL quant à une réduction du montant à CHF 250'000.-.

D'autre part, si des dépenses supplémentaires engendrées par ces études sont nécessaires et que le Canton n'assume pas les coûts qu'il n'avait pas envisagés, le Conseil communal devra revenir avec un message devant le Conseil général pour solliciter une rallonge.

M. Frédéric Clément, Président. Nous allons donc passer au vote du message tel que proposé par le Conseil communal. M. Marmier souhaite la parole.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je vous demande juste une minute d'interruption de séance.

Le Conseil communal avait déjà évoqué cette piste et vous confirme qu'il se rallie à la proposition et de voter sur un crédit de CHF 250'000.- pour la première tranche d'études au lieu de CHF 300'000.-

M. Frédéric Clément, Président. Dès lors, nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au crédit d'investissement relatif aux études pour le réaménagement du carrefour de Belle-Croix pour un montant de CHF 250'000.- TTC, avec un total de charges financières annuelles de CHF 30'000.-, soit CHF 25'000.- pour l'amortissement de 10 % et CHF 5'000.- pour les intérêts de 2 % et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 41 oui et 2 abstentions

M. Frédéric Clément, Président. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Fusion : Etat des discussions

M. Frédéric Clément, Président. Je me permets de faire juste un petit laïus. Comme vous avez pu le voir l'Assemblée des délégués pour la fusion ne chôme pas puisque le 23 septembre 2020 s'est tenue à Avry-sur-Matran, la 13^{ème} séance, en espérant que ce n'est pas un chiffre qui porte malheur, où il a été notamment question, tout comme dans cette hémicycle, de comptes mais pas que et pour cela je donne la parole à M. Nicolas Schmidt, Délégué à l'Assemblée constitutive pour la fusion du Grand Fribourg pour nous faire un compte rendu des débats.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général et Délégué à l'Assemblée constitutive. Je vais essayer d'être bref. La nouvelle date pour le vote consultatif pour la fusion a déjà été communiquée et est fixée au 26 septembre 2021.

Dès lors l'assemblée constitutive a une année supplémentaire pour lustrer le projet de la fusion, une année qu'elle veut utiliser à bon escient.

Il a été décidé lors de la dernière assemblée constitutive d'approfondir des questions et préciser des contours. Ainsi le journal de la fusion, qui devait être imprimé et distribué à 42'000 exemplaires avant la pandémie, sera réactualisé.

Des rencontres avec les acteurs professionnels de la culture et les associations locales seront agendées. Les rencontres avec la population par contre ne pourront toujours pas avoir lieu à cause du coronavirus.

Des groupes de travail vont être créés afin d'affiner le projet sur les aspects touchant à la culture, aux langues, à la taxation, à l'économie et à la politique. Sujets sur lesquels les citoyens et les citoyennes se posent le plus de questions.

Permettez-moi encore quelques mots personnels. Le projet de fusion sera peaufiné. Un projet qui va démontrer ce qui à mon sens n'est pas à démontrer. Un projet qui démontrera qu'une fusion du Grand Fribourg à 9 est viable. C'est une évidence. Pourquoi une commune fusionnée ne fonctionnerait-elle pas ?

Par contre, ce qui n'a pas été démontré, c'est si les communes arrivent à collaborer dès à présent. Les communes doivent par des faits montrer que l'union fait la force et des projets peuvent être réalisés ensemble qui ne l'auraient pas été seuls.

Cette envie de collaborer n'a pas été visible lors de la décision du Grand conseil d'abandonner le statut de l'Agglo, où les Députés et Députées issus des communes y sont allés en ordre dispersé.

Cette envie de collaborer n'est pas non plus perceptible autour du projet phare du Grand Fribourg soit l'aménagement de la zone de Chamblieux-Bertigny, où les uns veulent une zone industrielle et les autres ont la vision d'un nouveau centre d'habitation dense et finissent par proposer un parc urbain.

Si dès à présent l'envie de collaborer entre les communes était palpable, si dès à présent la collaboration entre communes portait des fruits, alors les voix qui parlent aujourd'hui d'annexion se tairaient et se joindraient au chœur de la chanson de la fusion.

M. Frédéric Clément, Président. L'objectif était de vous informer de l'état des discussions, y a-t-il des questions de compréhension ou des remarques ? M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. J'ai constaté, récemment, que dans la commune d'Avry, le Conseil communal s'est prononcé mais il y a aussi le Conseil général qui s'est aussi exprimé.

C'est dans ce sens que je suggère à notre Président et au Bureau, lorsque le moment sera venu, d'écouter le point de vue du Conseil communal qui le manifestera clairement mais aussi que le Conseil général, issu des différents citoyens de notre Commune, ait aussi le courage d'amener une prise de position pas facile au vu de l'évolution que M. Schmidt nous exprime déjà maintenant.

C'est ce que je souhaite car jusqu'à aujourd'hui, le Conseil général n'a jamais donné un avis, ce qui était compréhensible puisque nous n'avions pas suffisamment d'éléments. Je vous remercie et suis impatient de voir ce que vous ferez de cette suggestion.

M. Frédéric Clément, Président. Le Bureau en a pris bonne note. D'autres interventions ?
M. Carnevale.

M. Angelo Carnevale, Conseiller général. Les fiançailles que nous avons envisagées, au moins une partie du Conseil général, avec Avry ont été noyées dans l'eau.

J'aimerais que nous ayons le courage comme l'a dit M. Moret de s'exprimer ouvertement. Personnellement j'abolirais le référendum consultatif car c'est une façon de se cacher derrière le peuple pour ne pas aborder le sujet de fusion.

Cela fait des années que l'on se cache. Il faut s'exprimer ouvertement car nous avons été élus par le peuple et nous avons le droit de nous exprimer. Le Conseil général a le droit de le faire dans un projet de fusion.

Economisons ces CHF 300'000.- pour le référendum consultatif qui ne sert absolument à rien. On va voter pour un référendum réel si on veut fusionner ou pas ? Comme cela nous avons au moins les idées claires sur cette situation.

M. Frédéric Clément, Président. D'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas nous passons au dernier point.

7. Divers

M. Frédéric Clément, Président. Nous voici arrivés aux fameux divers qui sont tout à la fois source d'agacement pour les plus éprouvés par de longues journées de travail mais aussi l'occasion d'exposer de vrais sujets de société qui préoccupent les habitants de notre Commune à l'image de ces associations locales ou de quartier souhaitées par le Grand Fribourg.

Pour ma part, je voulais encore juste signaler deux tristes évènements. Il y a eu cet été le décès de M. Jean Tâche et celui de M. Bouverat, ancien Syndic, où bien sûr, nous nous joignons à la douleur des familles. A qui puis-je donner la parole ?

Etant donné que personne ne veut la parole, nous voici arrivés au terme de nos débats qui ont été, comme je l'espérais, constructifs et marqués par le respect. Pour une entrée en matière, je dois admettre que les choses ont été faciles, ce ne sera pas la cas la prochaine fois surtout qu'il s'agira de budget. Merci pour votre attention et je souhaite à toutes et à tous une excellente fin de soirée et une bonne continuation. La séance est levée.

La séance est levée à 22 heures 09.

Approuvé le 09 12 2020


AU NOM DU CONSEIL GENERAL

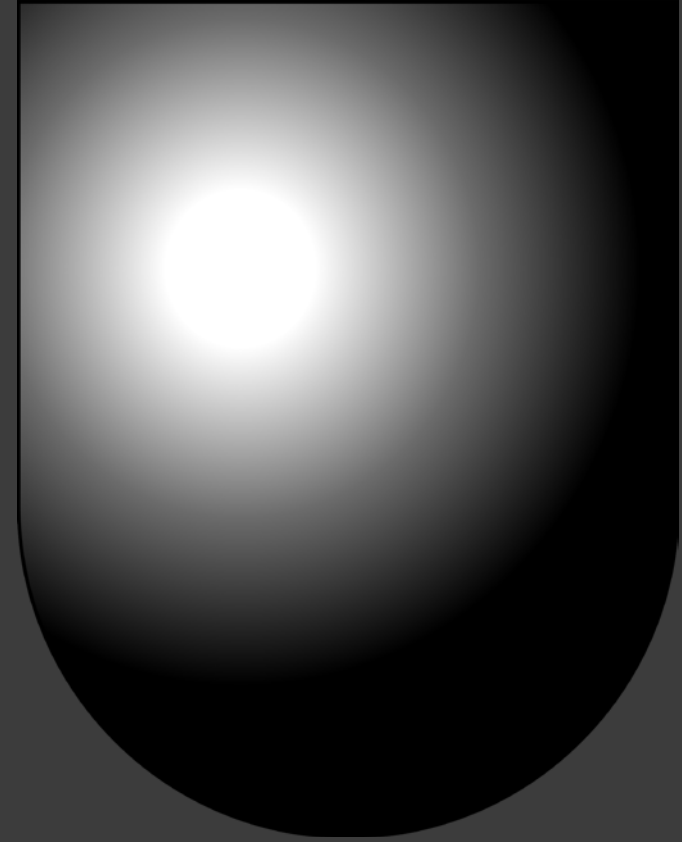
Le Secrétaire


Emmanuel ROULIN



Le Président


Frédéric CLEMENT



Villars-sur-Glâne
Comptes 2019

1.

FONCTIONNEMENT



A. Charges

Charges nettes

- CHF 1'793'000
B19

=> En diminution dans tous les dicastères, sauf affaires sociales

Charges brutes

- CHF 3'279'000
B19

Intérêts de la dette
(= CHF 786'000)

- CHF 149'000
B19



B. Revenus

Impôts PP

Revenu

- C19: CHF 22'500'000 = B19
- C17/18 = + CHF 1'570'000

Fortune

- C19: CHF 2'751'000
- = + CHF 351'000 | B19
- C17/18 = + CHF 668'537

 Optimisme 



B. Revenus

Impôts PM (avant RFFA)

Bénéfice

- C19: CHF 19'263'000
- = - CHF 997'000/B19
- C17/18 = - CHF 6'431'798
- *(estimation)*

Capital

- C19: CHF 2'900'000
- = + CHF 1'025'000/B19
- C17/18 = - CHF 170'689



Pessimisme (RFFA + COVID)



B. Revenus

Autres impôts et taxes

Contributions immobilières:

CHF 5'340'000

= + CHF 340'000 | B19



Pérennité



- Mutations immobilières:

- CHF 2'335'664

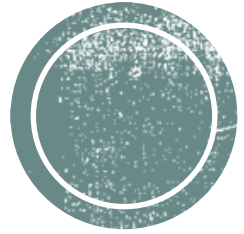
- = + CHF 835'000 | B19

- = + CHF 1'383'000 | C18



Réjouissant mais aléatoire





2. BILAN, RÉSERVES ET PROVISIONS

A. Actifs

Liquidités

C19: CHF 9'027'055

C18: CHF
4'098'806

Terrains et
patrimoine
financier

CHF 5'420'011

MCH2



Pavillon
Belle-
Croix

CHF 1'050'532

MCH2



A. Actifs

Les
Martinets

CHF 17'568'148

MCH2 

BSEV

CHF 1'111'611

MCH2 

Unités
Dailles

CHF 1.-

MCH2 



A. Actifs

Nuithonie
/Equilibre

CHF 1'986'000

MCH2



Routes

CHF 682'000

MCH2



Plusieurs réévaluations comptables MCH2 → Fortune



B. Passif

Dette communale = CHF 80'000'000

Provisions

| | |
|------------|---------------|
| DD | CHF 325'000 |
| PF17 | CHF 150'000 |
| CPPEF | CHF 707'658 |
| TOTAL | CHF 1'182'658 |
| SOLDE 2019 | CHF 6'371'381 |



- Constituées en vue d'un évènement prévisible
- Obligatoires en cas de risque identifié même si déficit



B. Passif

| Réserves | |
|------------|----------------|
| EP | CHF 423'358 |
| EA | CHF 1'307'234 |
| STEP | CHF 316'681 |
| TOTAL | CHF 2'047'273 |
| TOTAL 2019 | CHF 14'589'406 |



- Rappel du sort des réserves sous MCH2: Dissolution / Introduction
- Constituées librement sur bénéfices antérieurs
- Appartiennent à la fortune de la Commune
- Dissolution libre en cas de mauvais temps



B. Passif

Dissolution réserve 2820.20

Montant: CHF 3'158'972



Affectation: Achats terrains



Motifs et justification de dissolution



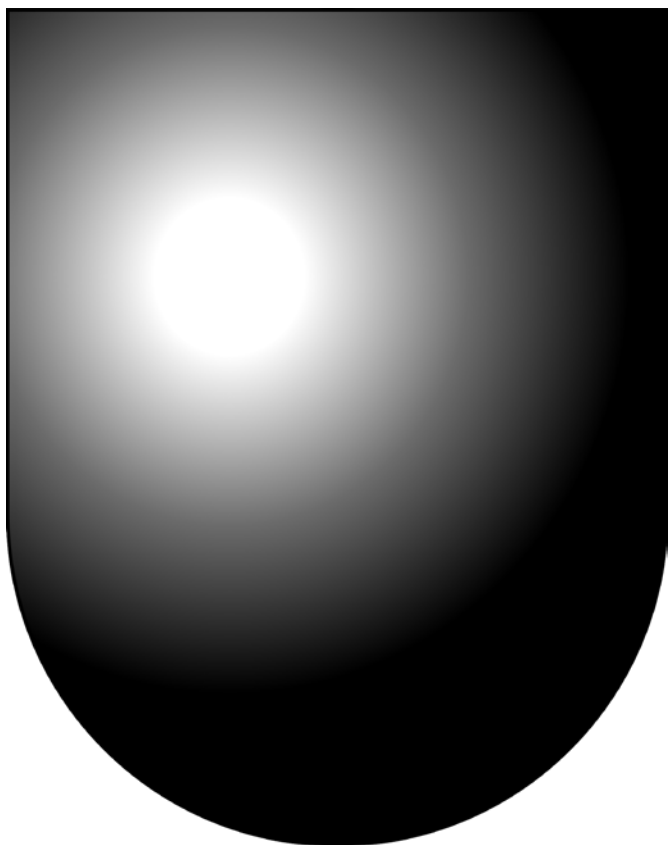
- Eviter fortune négative 2019 à amortir dans le fonctionnement dès 2020
⇒ 10%/an
- Sous MCH2: Interdiction d'amortir les investissements
+ interdictions de préfinancement
- Réévaluation du patrimoine MCH2
- Provision PF17: CHF4'050'000
- Aucune incidence sur la volonté du CC d'une politique foncière active selon ses moyens
- VISAL





3. PERSPECTIVES





Derniers comptes avant RFFA

Derniers comptes avant COVID

Avant-derniers comptes avant MCH2

Prédictions difficiles pour nos entreprises

Exigence équilibre budgétaire MCH2

